



Sommaire

4 - Grenelle de l'environnement

- *interview d'Emmanuel Bertin directeur du Centre ressource du développement durable*

6 - Lutter contre le changement climatique

Focus : - Un objectif ambitieux

- Comprendre et anticiper

- *interview de Hervé Pignon directeur régional de l'ADEME*

12 - Préserver la biodiversité

Focus : - Valorisation sites et paysages

- Programme de mesure du SDAGE

- *interview de José Godin président du groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais*

18 - Prévenir les risques pour la sécurité des citoyens

Focus : - Submersion marine

- Plan de prévention des risques technologiques

- *interview de M Monbally président de l'Union des industries chimiques*

24 - Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique

Focus : - La ville du bien vivre

- Personnes sans abri

- *interview de Philippe Lalart directeur des territoires et de la mer Nord*

30 - Aménager durablement les territoires et organiser les déplacements

Focus : - Transports urbains

- Enquête publique

- *interview de Jean-Louis Sehier directeur mobilités, pôles mobilités transports Lille - Métropole*

36 - Le ministère en région

38 - L'organigramme de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

Éditorial



Contribuer à faire du développement durable une réalité, une nouvelle perspective de développement, un nouvel espoir pour les quatre millions d'habitants de la région, telle était la feuille de route confiée à la DREAL pour 2010.

La loi Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010, portant «engagement national pour l'environnement», correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement qui se déclinent autour de six chantiers majeurs que sont le logement, l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, les risques, la santé, les déchets et la gouvernance.

Les quelques pages de ce document, qui présentent le bilan et les objectifs de la DREAL, témoignent d'une grande transparence dans les processus d'élaboration de ses avis, de l'accompagnement des acteurs, au premier rang desquels les élus et les entreprises. Elles démontrent l'implication de la DREAL dans l'exercice des responsabilités de l'État en région, son action dans la mise en œuvre de la loi Grenelle 2, concrétisant des changements positifs pour la vie des gens. Ce sont des frais de chauffage moins importants, des capacités de mobilité renforcées, moins de nuisances et davantage de nature.

Ce bilan montre le rôle de la DREAL au sein des services de l'État pour accélérer la sortie de la crise et préparer l'avenir. La démarche aire métropolitaine de Lille en est une illustration. Initiée par l'État en étroite collaboration avec les

différentes collectivités et les acteurs institutionnels, elle vise à définir ce que nous voulons collectivement pour l'avenir des trois millions d'habitants qui vivent dans l'agglomération de Lille et le bassin minier, qui forment désormais un seul territoire de vie.

L'État est le garant de l'intérêt général. Les orientations qu'il défend doivent avant tout être partagées par un effort de conviction. Je suis tout à fait confiant et je dis à la DREAL qu'elle pourra compter sur mon engagement et mon appui pour faire avancer, en 2011, la concrétisation du Grenelle de l'environnement.

*Dominique Bur
Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord*

Des femmes et des hommes au service du développement durable



2010 est la première année «pleine» de la DREAL. Elle a été l'année de la consolidation, les équipes ont été renforcées pour exercer les missions nouvelles : action régionale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH),

plan bâtiment Grenelle, lutte contre le bruit, contrôles des digues...

2010 a été l'année du démarrage de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, qui incarne la vision autour de laquelle la DREAL s'est construite. La diversité des origines, des savoirs et des cultures des agents qui la composent est une richesse pour construire de nouvelles approches plus transversales en s'appuyant sur les quatre valeurs qui structurent notre action : innovation, expertise, transparence et efficacité.

La mise en œuvre du Grenelle est une tâche exaltante, passionnante. Elle est difficile car elle induit des changements. Ceux que les agents du MEDDTL ont vécus aussi sont majeurs. En 2011,

nous devons mieux définir nos priorités en agissant en complémentarité avec les autres services de l'État et les établissements publics.

Il s'agit de montrer que les aspirations des habitants de la région à plus de bien-être, de santé, d'emploi, de développement sont compatibles avec la protection de l'environnement. L'approche transversale de la DREAL, intégrant ces enjeux cohérents entre eux, y contribue et j'y veillerai personnellement.

En termes de qualité, 2010 a été l'année de l'extension de la certification qualité obtenue le 3 septembre. C'est le constat que nous sommes organisés de telle façon que nous pouvons garantir à nos bénéficiaires que nous apportons une réponse adaptée à leurs attentes. C'est une réponse aussi à l'exigence d'un lien transversal entre les services de la DREAL pour conduire ses actions. La démarche qualité permet de formaliser ces processus qui s'entrecroisent avec les organisations hiérarchiques traditionnelles.

2011 sera l'année de la préparation de notre démarche administration exemplaire, avec en perspective la certification ISO 14001 en 2012.

2011 sera aussi l'année d'une cohésion renforcée en interne par le regroupement très attendu des services du siège au 44 de la rue de Tournai.

Je veux redire ici ma reconnaissance aux agents de la DREAL pour la qualité de leur travail, leur engagement sans faille, la foi dans ce qu'ils font au jour le jour. Je veux qu'ils sachent que je ne ménagerai pas mes efforts pour que leur travail soit toujours plus efficace, toujours plus reconnu, dans un contexte où parfois ils bousculent les habitudes, ils accompagnent les nécessaires changements issus des décisions du Grenelle de l'environnement.

Ce rapport qui présente notre action et nos objectifs, montre l'ampleur et l'ambition de la tâche accomplie.

*Michel Pascal
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nord - Pas-de-Calais*



Grenelle de l'environnement

La feuille de route de la DREAL

Les premiers résultats nationaux

Bâtiment : 43 500 logements sociaux ont bénéficié de l'éco-prêt logement social. 2200 nouveaux logements sociaux avec le label basse consommation.

Transport : 800 km de nouvelles lignes à grande vitesse lancées. Le Grenelle de l'environnement permettra, d'ici 2020, d'investir près de 97 milliards d'euros en faveur des infrastructures de transports propres.

Énergie : 260 000 personnes sont aujourd'hui employées dans le secteur des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie. Dès 2011, l'étiquetage de tous les produits consommateurs d'énergie est obligatoire.

Biodiversité : la Trame verte et bleue est désormais inscrite dans la loi Grenelle 2, le code de l'urbanisme et celui de l'environnement.

Santé : lancement d'un programme pilote de surveillance de la qualité de l'air intérieur au sein de 160 écoles et crèches en 2009-2010.

Le Grenelle, engagé dans un processus de mobilisation sans précédent pour le développement durable, trouve sa concrétisation dans les grands textes législatifs adoptés et dans les actions mises en œuvre au quotidien dans notre territoire.

Une impulsion collective sans précédent

Les engagements du Grenelle de l'environnement se retrouvent dans cinq grands textes législatifs, sans compter les lois de finances. Ces textes de lois se complètent, se répondent et s'enrichissent mutuellement pour former un ensemble législatif sans équivalent sous la Vème République.

La loi Grenelle 1, promulguée le 3 août 2009, fixe des orientations touchant les chantiers majeurs que constituent l'énergie et le bâtiment, les transports, la biodiversité et les milieux naturels, la gouvernance et enfin les risques pour l'environnement et la santé. Elle favorise et accélère la prise en compte de ces défis par tous les acteurs. Promulguée le 12 juillet 2010, la loi Grenelle 2 correspond à la mise en

application d'une partie des engagements du Grenelle de l'environnement. C'est la « boîte à outils » de la loi Grenelle 1.

Les 248 articles de la loi Grenelle 2 ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures pour l'ensemble des secteurs.

La région Nord – Pas-de-Calais inscrite dans une forte dynamique de changement

L'horizon de 2020 a été retenu pour une grande partie des objectifs du Grenelle. La DREAL poursuit son implication pour que soient engagés les processus de mutation et accompagne le développement du territoire vers un mode durable. 2011 sera une année de concrétisation, une année - comme le souligne Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - de « maturité » du Grenelle.

Sept chantiers majeurs du Grenelle en région

- Accompagnement et financement sur le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour la réhabilitation d'un premier échantillonnage de 7 000 logements sociaux.
- Engagement de l'élaboration d'un cadre de cohérence des projets aménagement et transport pour l'aire métropolitaine de Lille.
- Mise en œuvre de l'appel à projets de transport en commun en site propre : 10 projets retenus en région.
- Finalisation de l'élaboration du Schéma régional climat air énergie.
- Engagement de l'élaboration du Schéma régional de cohérences écologiques.
- Finalisation du Plan régional santé environnement.
- Participation accrue des associations et fondations d'environnement et de développement durable aux prises de décision.



Un nouveau mode de pilotage de l'action publique

Le consensus et l'appropriation, qui ont permis l'adoption à la quasi unanimité de la loi Grenelle 1, sont les fruits de la large implication des différents acteurs. Le même principe est naturellement retenu pour sa mise en œuvre. Un effort tout particulier a été réalisé dans la mise en ligne de l'information et le développement d'espaces collaboratifs, sur le site de la DREAL. Le Grenelle implique aussi que chaque action sectorielle soit examinée au regard de l'ensemble des domaines. Cette nécessaire transversalité de la conduite des politiques publiques oblige, en tout premier lieu, l'État, et aussi chacun,

à rechercher la mise en cohérence des chantiers et la meilleure synergie possible. C'est dans cet esprit qu'est construite, par exemple, la démarche préparatoire du cadre de cohérence aménagement transport de l'aire métropolitaine de Lille, ou que sont formalisés les avis de l'autorité environnementale. L'atteinte des objectifs retenus impose également une « gestion stratégique du temps ». Les enjeux relatifs à la lutte contre le changement climatique montrent qu'il y a urgence à agir. 2020, c'est loin et pourtant très proche quand il s'agit d'engager des mutations profondes dans les modes d'habiter, de se déplacer, de produire, de consommer... Il s'agit de faire les bons choix, en termes d'investissements et de s'inscrire dans une vision prospective du développement. L'approche des risques de submersion marine à l'horizon 2050 répond par exemple à cette nécessité.

Le Grenelle pour tous et pour chacun

Le Grenelle est à la fois un projet de vie en société, une vision et une proximité pour les citoyens. Vision décisive pour le long terme quand on discute à Cancun du changement climatique, et action au plus près quand on utilise le tramway, qu'on trie ses déchets, qu'on achète bio. La notion de développement durable est fondée sur la prise en compte des besoins des générations futures. Nos enfants seront les premiers bénéficiaires des efforts engagés.



INTERVIEW
Emmanuel Bertin
Directeur du
Centre ressource
du développement
durable (CERDD)



Le CERDD, partenaire de la DREAL

Le Centre ressource du développement durable, en tant que groupement d'intérêt public réunissant l'État et la Région Nord - Pas-de-Calais, est un lieu d'articulation des politiques publiques en faveur de la promotion du développement durable. En cela, le CERDD est un partenaire privilégié de la DREAL avec laquelle il a vécu la montée en charge du Grenelle de l'environnement et son imprégnation au sein de la société régionale.

Au travers de nos animations, force est de constater les débats qu'ont suscités les lois Grenelle, entre l'affirmation d'aspirations renouvelées, l'injonction au volontarisme des collectivités et l'attente de prescriptions. Depuis la « fenêtre » du CERDD, nous pouvons faire notamment trois constats.

Une région et des acteurs : en avant-garde du Grenelle

Il est reconnu que le Grenelle a insufflé une nouvelle approche de gouvernance et un nouvel état d'esprit dans le « dialogue multi-acteurs ». La création du CERDD en 2001 mettait d'ores et déjà en avant cet esprit avec la présence d'entreprises et d'associations dans ses statuts. La loi Grenelle 2 a affirmé notamment le rôle primordial des collectivités locales dans la contribution au développement durable. Notre région avait en quelque sorte devancé cette reconnaissance, d'une part, en inscrivant dans les fondamentaux du CERDD cet attachement à la dimension territoriale du développement durable, et, d'autre part, en attribuant au CERDD le rôle de « plate-forme ressources » pour les démarches d'Agendas 21 et projets territoriaux de développement durable.

Une région qui accélère la mise en œuvre concrète du Grenelle

La mobilisation autour de la mise en place du Schéma régional climat air énergie, en lien avec le plan climat Nord - Pas-de-Calais, témoigne de l'intensité de la dynamique en cours.

Un besoin de réseaux d'échanges

La loi fixe un cadre mais il est nécessaire d'accompagner les acteurs concernés. Par exemple, l'opportunité que donnent les documents d'urbanisme aux collectivités de mettre en valeur les bonnes approches initiées par les collectivités pionnières et la diffusion de ressources à saisir. La clarification des enjeux et l'animation des réseaux d'acteurs sont, dans cette optique, primordiales. Les perspectives du CERDD, son évolution et ses modes d'actions, seront influencés par ce contexte « grenellien ».





Lutter contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique est une des préoccupations majeures du XXI^e siècle. Ce défi global passe par des actions dans tous les secteurs économiques (agriculture, foresterie, industrie, commerce, services...) et aussi dans chacun de nos actes quotidiens (se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir...).

Repères

La feuille de route de l'Union européenne pour atténuer le changement climatique fixe un premier jalon en 2020, avec les objectifs « 3x20 » annoncés par le Conseil européen en 2007, et repris dans le paquet énergie-climat de mars 2009 : 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; 20% de gain d'efficacité énergétique par rapport aux projections établies à l'horizon 2020 ; 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

La politique nationale de la France reprend ces objectifs, et le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord - Pas-de-Calais exprimera la contribution régionale à l'atteinte des objectifs nationaux.

La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre recensées dans le Nord - Pas-de-Calais représentent environ 8,5% de la consommation et des émissions nationales.

Dans la lignée des engagements internationaux, la feuille de route nationale vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amplification des économies d'énergie et le développement de la production d'énergies renouvelables. Depuis 2007, le Grenelle de l'environnement accompagne la réalisation de ces objectifs ambitieux. Par le large éventail des politiques qu'elle mène en région, la DREAL Nord - Pas-de-Calais est un des relais des principaux engagements et des lois qui ont émergé du Grenelle. Les leviers dont elle dispose font du défi climatique un de ses chantiers majeurs.

Tenir un cap ambitieux

En 2010, a été initiée la construction de la feuille de route régionale pour lutter contre le changement climatique, s'y adapter et améliorer la qualité de l'air. Le Schéma régional de l'air et du climat et de l'énergie (SRCAE), co-piloté par le préfet de région et le président du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais est élaboré en large concertation avec les acteurs de la vie institutionnelle, associative et économique du Nord - Pas-de-Calais. La DREAL œuvre activement pour aboutir en 2011 à un document ambitieux, tout en étant réaliste et partagé par tous les partenaires.

La DREAL attache une grande importance à aborder les enjeux climatiques de façon intégrée avec les autres thématiques dont elle a la charge. Il y a l'intégration des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, mais aussi l'intégration des enjeux de qualité de l'air, de la lutte contre la précarité énergétique, des déplacements... La transversalité des actions de la DREAL favorise ce croisement des enjeux. Un exemple : près de 30% des logements sociaux ont été financés en 2010 sous le label Bâtiment basse consommation, dont la généralisation est prévue en 2013.

Il est indispensable que les mesures prises en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre soient également examinées au regard de leurs impacts sur la qualité de l'air ambiant. C'est l'approche transversale retenue au sein de la DREAL, notamment pour l'élaboration du SRCAE qui intégrera la déclinaison régionale du plan national particules, publié en juillet 2010.

La DREAL participe au déploiement régional de la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂, qui propose aux entreprises de transport routier de marchandises de mettre en œuvre une démarche d'analyse de leur activité et d'amélioration de leur performance environnementale, et d'en assurer le suivi. Dans le Nord - Pas-de-Calais, 5 chartes ont été signées en 2009 et 12 en 2010, ce qui porte l'engagement régional à plus de 1 400 poids lourds et 1 500 conducteurs. Les plans d'actions sur 3 ans envisagés par les entreprises signataires permettront de réduire les émissions annuelles de plus de 5 800 tonnes de CO₂ et d'économiser près de 2,2 millions de litres de gasoil.

Soutenir les initiatives locales

Partenaire et financeur de la mise en œuvre des chartes des parcs naturels régionaux, la DREAL œuvre en partenariat étroit avec le Conseil Régional et les conseils généraux, pour que les nouvelles chartes des trois parcs naturels régionaux du Nord - Pas-de-Calais (Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut) affichent des objectifs ambitieux et quantifiés. Ceux-ci visent notamment à lutter contre le changement climatique (maîtrise de l'étalement urbain, développement des transports collectifs en milieu rural, de la filière bois-énergie, des circuits courts,...) et à anticiper ses impacts. En 2010, les deux parcs naturels régionaux Avesnois et Scarpe-Escaut ont obtenu le renouvellement de leur label.

La DREAL accompagne les collectivités dans leurs actions d'économies d'énergie, notamment en les impliquant dans le mécanisme national des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Ainsi, en 2010, huit collectivités du Nord - Pas-de-Calais (de l'échelle de la commune à celle de la région) ont eu recours à ce dispositif innovant pour catalyser les programmes de rénovation énergétique de leurs bâtiments : isolation de murs, double vitrage, modernisation d'équipements chaudières... Trois bailleurs sociaux ont par ailleurs déposé directement des dossiers de demande de CEE à la DREAL : Partenord habitat, Office public de l'habitat de Fourmies et Lille métropole habitat. L'essentiel des travaux ainsi réalisés sur leur patrimoine a consisté en la rénovation de bâtiments (isolation



de murs ou combles, double vitrage) et la mise en place de chaudières basse température ou à condensation.

La DREAL a en outre mis en place, avec le concours de financements européens, une expérience de rénovation énergétique de 7000 logements sociaux en partenariat avec l'ADEME, les directions départementales des territoires et de la mer, l'Association régionale de l'habitat, et le Conseil régional.

Mettre en place un cadre favorable

Depuis la mise en place du dispositif national en juillet 2006, le montant des CEE délivrés par la DREAL s'élève à 17,5 TWh cumac (cumulés et actualisés), c'est-à-dire l'équivalent de la production d'environ 150 éoliennes pendant 40 ans.

En 2010, plus de 350 demandes ont été traitées par la DREAL, qui délivre plus de 10% des certificats accordés en France.

Les opérations visées par ces demandes de certificats concernent principalement la fourniture et l'installation de systèmes permettant la réduction des consommations d'énergie. Ce dispositif innovant vient compléter les autres dispositifs déjà en place pour soutenir les particuliers dans ce domaine, comme les aides financières de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH), grâce auxquelles près de 4000 propriétaires occupants du Nord - Pas-de-Calais ont été directement aidés en 2010 pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

L'Union européenne a mis en place depuis 2005 un marché de quotas pour les émissions industrielles de gaz à effet de serre (1 quota = droit à émettre 1 tonne de CO₂), afin d'obtenir une réduction de 8% des émissions de ce secteur d'ici 2012. Ces quotas ont jusqu'alors été alloués aux industries, très souvent gratuitement, dans le cadre de Plans nationaux d'allocation des quotas. Pour la période en préparation (période 3, qui

court de 2013 à 2020), l'allocation des quotas sera désormais centralisée au niveau de la Commission européenne, et la part des quotas mis aux enchères va progressivement augmenter pour atteindre 100% à court ou moyen terme selon les secteurs industriels. La DREAL a procédé en 2010 à un pré-recensement des installations du Nord - Pas-de-Calais qui seront concernées par ce troisième plan. En 2011, elle devra recenser les demandes d'allocations de quotas formulées par ces industriels, en vue d'une notification nationale à la Commission européenne.

La DREAL instruit également les Certificats ouvrant droit à obligation d'achat (CODOA), qui sont délivrés aux exploitants de grandes installations de production d'électricité renouvelable, afin qu'ils puissent injecter leur production dans le réseau électrique en bénéficiant d'un tarif avantageux.

En 2010, 22 CODOA ont été délivrés pour des installations éoliennes, photovoltaïques et de cogénération. Ils représentent une production annuelle d'électricité de 110 844 MWh, ce qui correspond à la production d'une vingtaine d'éoliennes.

Favoriser l'émergence des meilleures pratiques

Par la diversité de son spectre d'activités et le nombre important de projets analysés, la DREAL émet de nombreuses recommandations, à travers les avis de l'autorité environnementale qu'elle élabore sur les projets. Ces avis précisent par exemple, sous un angle qu'elle souhaite pédagogique, les voies à emprunter pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques engendrées par ces projets. En outre, pour certains des 145 avis qu'elle a rédigés en 2010, la DREAL Nord - Pas-de-Calais a rencontré en amont les porteurs de projets, afin d'aborder les différents enjeux environnementaux à prendre en compte et la façon de les intégrer.

Enjeux

L'objectif international de stabilisation de l'accroissement de la température moyenne du globe est de +2°C d'ici à la fin du siècle. L'atteinte de cet objectif ambitieux ne permettra pas d'éviter totalement certains effets du changement climatique :

- manque d'eau pour des centaines de millions de personnes,
- extension des zones arides,
- alternance d'inondations et de périodes de sécheresse,
- élévation du niveau moyen des océans,
- augmentation des dégâts provoqués par les crues et les tempêtes,
- risque de transferts importants de population,
- acidification des océans,
- risque d'extinction accru pour un tiers des espèces animales et végétales.

En Nord - Pas-de-Calais, la prévention du risque d'inondation de la zone du polder des Wateringues (triangle Dunkerque-Calais-St Omer, qui concerne 500 000 habitants) est l'un des chantiers majeurs de l'État et des collectivités.

Guides

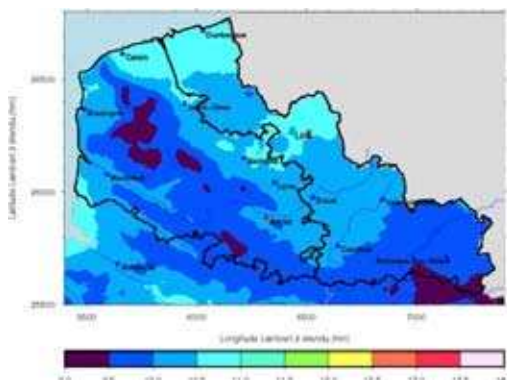
600

C'est l'ordre de grandeur du nombre d'éoliennes que pourrait compter le Nord - Pas-de-Calais en 2020. L'objectif du volet éolien du Schéma régional des énergies renouvelables, présenté en 2010, est l'installation de 1026 à 1361 MégaWatts de puissance éolienne, sans nuire au patrimoine régional paysager, culturel ou naturel. La production associée pourrait ainsi subvenir à un peu plus de 2% de la consommation régionale d'énergie (toutes énergies confondues).

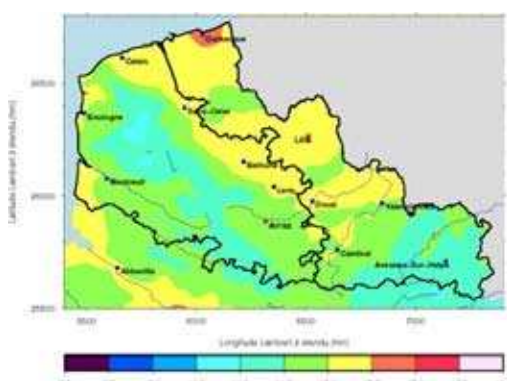
+17%

C'est l'augmentation des émissions régionales de gaz à effet de serre directement imputables à la consommation énergétique des ménages (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité) et aux transports, entre 1990 et 2008. Le Grenelle de l'environnement met fortement l'accent sur la rénovation énergétique des logements, le développement de modes de transport moins émetteurs de CO₂, ainsi que la lutte contre l'étalement urbain.

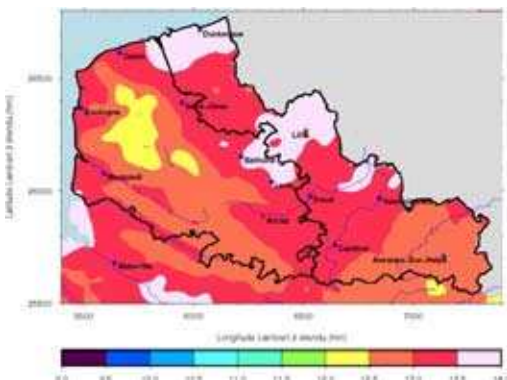
Le Schéma régional de l'air et du climat et de l'énergie (SRCAE) est élaboré en concertation avec les acteurs de la vie institutionnelle, associative et économique du Nord - Pas-de-Calais



Aujourd'hui



Horizon 2050



Horizon 2080

Moyenne annuelle des températures en région Nord-Pas de Calais

Étude Meteo-France pour la DREAL Nord - Pas-de-Calais, 2011

En 2010, la DREAL Nord - Pas-de-Calais a également analysé les sept candidatures régionales à l'appel d'offres national portant sur la construction d'installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Les quatre plans d'approvisionnement des candidats régionaux à l'appel à projets national, pour la production de chaleur à partir de biomasse, ont également fait l'objet d'avis en 2010, et deux d'entre eux ont été retenus : les chaudières biomasse proposées par les sites industriels Herta à St-Pol-sur-Ternoise et Candia à Awoingt.

Dans un autre domaine, le Grenelle conduit à favoriser le transport de fret par voie fluviale ou ferroviaire, deux modes de transports massifiés qui permettent de réduire les émissions de CO₂ pour chaque tonne de marchandises transportées. Dans le Nord - Pas-de-Calais, la DREAL participe à cet engagement en favorisant l'émergence des projets, dont certains sont arrivés à maturité en 2010 :

- La définition du programme de travaux et de financement de la modernisation et de l'électrification de la voie ferrée entre Calais et Dunkerque. Ce projet d'envergure internationale permettra de relier le port de Dunkerque aux bassins de consommation anglais, via le tunnel sous la Manche. D'un montant 98 M€, l'opération qui permettra de reporter un trafic actuellement routier vers le mode ferroviaire, fait l'objet d'une procédure de « grand projet » afin d'obtenir le soutien de l'Europe,
- La fin de la phase préparatoire du projet d'autoroute ferroviaire prévu entre Dourges (Nord) et la région de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Ce service, d'envergure nationale, permettra de transporter sur des trains l'équivalent de 75 000 poids lourds/an à destination du sud-ouest de la France et de l'Espagne. La DREAL, pour l'implantation du terminal nord à Dourges, a piloté l'élaboration du cahier des charges techniques et des conventions de sites nécessaires à l'appel d'offres national auprès des trois opérateurs,
- L'émergence de nombreux projets liés aux perspectives du canal Seine-Nord. La mise en place de comités techniques a été l'occasion de rencontres avec les porteurs de projets pour identifier des opérations essentielles à mener dans le Nord - Pas-de-Calais, afin d'anticiper au mieux le développement du mode fluvial.



Enfin, la DREAL a relancé en 2010 le club local éco-quartiers. Ce réseau technique rassemble des participants venus de diverses structures implantées dans le Nord - Pas-de-Calais, et a pour ambition de dessiner les contours d'un urbanisme durable dans notre région, avec en ligne de mire l'appel à projets national Éco-quartier 2011.

Garantir le développement de projets équilibrés

Dans ses avis émis sur les demandes de permis de construire d'éoliennes et de centrales solaires, les services de la DREAL analysent chaque projet en fonction de ses caractéristiques techniques et au regard de ses impacts environnementaux, économiques et sociaux : milieux naturels, paysage, patrimoine, raccordement électrique, risques technologiques et naturels, bilan carbone, développement de filières économiques...

De la même manière, lors de la révision à mi-parcours des politiques contractuelles de financement État-Région et des fonds de l'Union européenne en 2010, la DREAL a proposé l'intégration de critères concourant à la neutralité carbone de ces programmes. Sont ainsi mises en avant les interventions ciblées en zones urbaines denses, et sur des projets respectant les principes d'urbanisme durable.

Sur le terrain, les inspecteurs du contrôle du respect des règles de la construction jugent la qualité des bâtiments contrôlés vis-à-vis de la sécurité ou de l'accessibilité, mais aussi selon des critères d'isolation thermique et phonique, ou encore de maintien de la qualité de l'air intérieur aux habitations.

La DREAL assure aussi l'inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en région. À ce titre, elle accompagne et encadre la réduction des émissions industrielles dans l'atmosphère.

Ainsi, 264 établissements se sont vu imposer, sur la base d'études technico-économiques, l'adoption de certaines des meilleures technologies disponibles répertoriées au niveau européen, en vue notamment de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Agir pour l'exemplarité de l'État

L'État incite les établissements publics, les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages à s'engager à ses côtés dans le mouvement pour réformer en profondeur les pratiques, dans le domaine de l'environnement et de la consommation d'énergie. En région, la DREAL agit ainsi sur les leviers importants que constituent l'investissement dans les bâtiments publics, ou encore l'adaptation des comportements quotidiens et des achats publics courants.

Le Plan bâtiment a été lancé en janvier 2009 pour mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement dans les parcs des logements sociaux et des logements privés, ainsi que dans le parc tertiaire public et privé. Les objectifs sont clairs : réduire nos consommations d'énergie d'au moins 40% et nos émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% d'ici 2020. Un des engagements forts est d'initier avant fin 2012 la rénovation énergétique du patrimoine immobilier de l'État et de ses établissements publics. La première phase, à laquelle la DREAL a apporté son expertise, a consisté en l'élaboration d'audits sur les thématiques de l'énergie, du gros entretien et de l'accessibilité. Dans la région, ces audits ont concerné 253 bâtiments pour une surface globale de 800 000 m², et les premiers travaux devraient démarrer en 2011. La DREAL assure également le pilotage de l'expérimentation régionale du contrat de performance énergétique de services, qui est un des moyens identifiés pour atteindre un niveau de performance énergétique élevé dans un bâtiment, avec l'implication d'entreprises privées.

En 2010, la DREAL a également dirigé un chantier interministériel de mutualisation autour de l'écoresponsabilité, qui vise à prendre en compte les enjeux de développement durable dans le fonctionnement quotidien des administrations : efficacité budgétaire, équité sociale et performance environnementale. Plusieurs pistes de mutualisation ont été mises en avant, ainsi qu'un observatoire des plans de déplacements.

Priorités 2011

Aboutir à un Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie ambitieux, équilibré, réaliste et accepté par tous les partenaires.

Décliner en région le plan national particules, comprendre les causes des émissions excessives et faciliter les actions pour éviter que les dépassements se reproduisent.

Dessiner le contour d'un observatoire régional du changement climatique et de l'énergie, opérationnel et partagé par les acteurs de la démarche plan climat Nord - Pas-de-Calais.

Guider les entreprises et les collectivités dans l'établissement de leurs bilans des émissions de gaz à effet de serre et de leurs plans climat énergie territoriaux.

Mettre en œuvre le programme d'efficacité énergétique de l'habitat privé «Habiter mieux».

Promouvoir les stratégies pour façonner la ville de demain, dans la perspective d'un urbanisme durable.

Assurer le développement équilibré des installations de production d'électricité ou de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, éolien, photovoltaïque...).

Contribuer à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État.

Décliner au niveau régional le Plan national d'adaptation au changement climatique.

Accompagner les projets de transports en commun en site propre.

Promouvoir la signature des chartes d'engagement de réduction d'émission de CO₂ par les entreprises de transport.



S'adapter au changement climatique

L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ne suffira pas à désamorcer totalement le changement climatique. Selon les scénarios les plus probables, une augmentation de 2 à 3°C de la température moyenne en France est à attendre entre la fin du XXe siècle et la fin du XXIe siècle. Parmi les conséquences à prévoir : diminution des précipitations estivales, augmentation du niveau de la mer, accroissement des périodes de sécheresse... Autant de phénomènes qu'il est nécessaire de comprendre et d'anticiper, a fortiori dans notre région fortement urbanisée, et dont les vulnérabilités aux risques d'inondation et de submersion marine sont réelles (dans la région des Wateringues notamment).

En 2009, a été lancé un travail de concertation nationale regroupant les collègues du Grenelle de l'environnement ; un rapport de 202 recommandations a été rédigé et soumis à des consultations régionales. Pour le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie et la Haute-Normandie, cette consultation s'est déroulée le 1er octobre 2010 à Lille, sous le pilotage de la DREAL Nord - Pas-de-Calais. Cette journée

a regroupé une centaine de personnes, dont les débats sur les propositions de recommandations ont fait l'objet d'une synthèse adressée par le Préfet de région au Ministère en charge de l'écologie. Cette synthèse a notamment alimenté la table ronde de clôture de la phase de concertation sur le Plan national d'adaptation au changement climatique, dont la parution est programmée pour 2011. Les leviers mis en avant par le colloque tenu à Lille sont notamment :

- l'organisation de la connaissance, de l'observation et de l'information relatives aux phénomènes liés au changement climatique,
- la gestion approfondie de la ressource en eau,
- la prévention des risques littoraux,
- la modification des pratiques agricoles et sylvicoles,
- la prise en compte du changement climatique dans les documents d'urbanisme.

Des solutions pour réduire la vulnérabilité au changement climatique résulteront en grande partie des réflexions locales. Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord - Pas-de-Calais, lancé en 2010, leur consacre une

série d'ateliers spécifiques. La DREAL a par ailleurs organisé et participé à de nombreux événements visant à mettre en évidence ces problématiques, en décrire les enjeux et les axes d'action, réunir les premiers éléments de diagnostic, et enfin sensibiliser et mobiliser les acteurs régionaux sur le sujet. Par exemple, un colloque dédié à l'adaptation au changement climatique sur les territoires littoraux a été organisé à Arras, en lien avec la DREAL Picardie. Un colloque sur les éco-quartiers et le concept de ville durable est également en cours d'élaboration avec la direction régionale de l'ADEME.

Enfin, à travers sa participation à l'observatoire régional de la biodiversité, lancé en 2010, la DREAL travaille sur l'évaluation des impacts du changement climatique sur la faune et la flore locales. La DREAL participe activement aux réflexions sur la création d'un observatoire régional dédié au changement climatique, qui accordent une place importante à l'observation des changements climatiques et de leurs impacts sur le territoire du Nord - Pas-de-Calais.



INTERVIEW
Hervé Pignon,
directeur régional
de l'Agence de
l'environnement
et de la maîtrise de
l'énergie
Nord - Pas-de-Calais
(ADEME)

Quels sont les projets innovants liés au changement climatique que soutient l'ADEME en Nord - Pas-de-Calais ?

S'adapter aux conséquences du réchauffement climatique et réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre à venir, tels sont les deux défis auxquels nous sommes confrontés à l'horizon 2020. L'action de l'ADEME favorise l'émergence de projets innovants en région, par exemple à travers les contrats d'objectifs territoriaux, le programme de généralisation de l'efficacité énergétique chez les bailleurs HLM, l'étude d'adaptation au changement climatique du Béthunois ou encore l'expérimentation d'un outil de mesure des gaz à effet de serre d'origine agricole dans le Cambrésis. Pour favoriser les énergies renouvelables, l'ADEME pilote également le Fonds chaleur, pour lequel la DREAL contribue en pilotant la cellule biomasse régionale.

En quoi le partenariat ADEME-DREAL contribue-t-il à favoriser les politiques locales d'atténuation du changement climatique ?

L'ADEME, opérateur du Grenelle de l'environnement et du programme d'investissement d'avenir, précurseur en matière de villes et territoires durables, de production et de consommation responsables, s'articule avec les services de l'État, les grandes collectivités territoriales et le Centre ressources du développement durable pour apporter son appui et son expertise. Pour 2010, la participation à la construction du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et de l'Observatoire régional du climat et de l'énergie, le co-pilotage de la démarche Plan climat Nord - Pas-de-Calais, l'aide à la mise en place de Plans climat territoriaux ou le suivi d'études régionales sont autant d'illustrations concrètes.

- C'est outre à l'occasion du
- comité régional d'orientation
- annuel de l'ADEME au sein de
- la Commission régionale des
- aides et du comité de gestion
- du Fonds régional d'aide à
- la maîtrise de l'énergie et de
- l'environnement (Framée) que
- se concrétise l'articulation entre
- la DREAL et l'ADEME.

Un objectif ambitieux

Les énergies renouvelables : un enjeu majeur pour la région

La France produit 11% de l'énergie qu'elle consomme avec des énergies renouvelables. L'objectif que la France s'est fixé est de porter à 23% cette part en 2020, soit une multiplication par deux. Le Nord - Pas-de-Calais n'en produit «que» 3%. L'enjeu est donc majeur pour la région. La DREAL accompagne la montée en puissance des énergies renouvelables, et veille à son développement équilibré sur le plan environnemental, économique et social. Dans son action quotidienne, cela se traduit par une augmentation du volume des projets qu'elle analyse, ainsi que par la conduite de réflexions de fond sur les orientations que doit suivre le développement régional des énergies renouvelables. Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord - Pas-de-Calais leur accorde une place importante, et vise à faire émerger le potentiel régional, en tant que levier pour l'atténuation du changement climatique. L'éolien, les réseaux de chaleur, le photovoltaïque et la biomasse font partie des priorités.

Développer l'éolien en respectant le paysage

Par son climat océanique et sa géomorphologie, la région offre des sites propices au développement de l'éolien. De nombreux projets sont

proposés et la puissance éolienne raccordée au 31 décembre 2010 s'élève à 355 MW (soit l'équivalent d'un peu moins de 200 mâts, et environ 6% de la puissance éolienne installée en France). Ce développement est appelé à se poursuivre, et il importe de l'accompagner tout en maîtrisant les impacts sur les paysages, les sites ou les enjeux de sécurité. C'est dans cette optique qu'a été élaboré le volet éolien du Schéma régional des énergies renouvelables, publié en juin 2010. Ce document, pratique, visuel et localisé, dessine les contours des zones dans lesquelles le développement de l'éolien est compatible avec les contraintes environnementales. Un potentiel à terme d'environ 1 300 MW a été estimé, dans le respect des paysages, du patrimoine et de la biodiversité du Nord - Pas-de-Calais. La DREAL instruit les zones de développement de l'éolien, instruit les permis de construire ainsi que les demandes d'autorisation de la loi sur les installations classées.

Un ensoleillement favorable au photovoltaïque

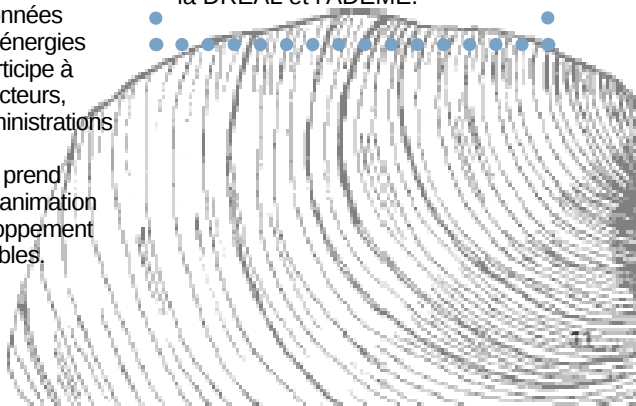
Bien qu'au nord de la France, la région bénéficie également d'un ensoleillement qui permet le développement d'une filière photovoltaïque, d'autant plus que la région dispose d'une surface

importante de toitures et de sites artificialisés où l'installation de centrales solaires au sol (parcs de stationnement, friches ...) est également possible. En 2010, 7 projets ont été analysés par la DREAL, au regard des enjeux environnementaux et fonciers, et 3 avis favorables avec réserves ont été rendus.

Autre grande source d'énergie renouvelable, le bois fait l'objet d'une attention particulière.

Souvent bon marché et très faiblement émettrice de gaz à effet de serre, l'utilisation du bois contribue cependant de manière significative aux émissions de polluants atmosphériques. La problématique de conflit d'usage est examinée par la cellule biomasse régionale, pilotée par la DREAL, au cas par cas sur les plans d'approvisionnement des grandes installations répondant aux appels à projets nationaux. En 2010, 4 avis favorables ont été ainsi émis.

Enfin, la DREAL contribue à l'obtention de données régionales sur les énergies renouvelables, participe à l'information des acteurs, collectivités et administrations sur les évolutions réglementaires, et prend part aux actions d'animation relatives au développement des énergies durables.





Préserver la biodiversité

La biodiversité régionale est riche et vulnérable. Face à ces menaces, la DREAL se mobilise et a intensifié fortement, depuis 2008, son action en faveur de la préservation de la biodiversité : expertise sur les projets, protection des espèces menacées, contrôle de non-destruction d'espèces protégées, diffusion de la connaissance naturaliste, sensibilisation des populations, ...

Repères

La région abrite un tiers de la flore nationale, soit 1 450 espèces ; 60% des oiseaux nicheurs soit 197 espèces d'oiseaux ; plus de la moitié des mammifères avec 50 espèces comptabilisées ; 30% des reptiles (5 espèces) ; 15 espèces de batraciens.

Le territoire régional est composé de 30% de milieux naturels, dont 9% d'espaces forestiers et 1,3% de zones humides. L'inventaire des zones naturelles a identifié 17% du territoire comme étant d'intérêt écologique pour la faune et de la flore (ZNIEFF).

3 conservatoires développent la connaissance et assurent la gestion de milieux naturels : le Conservatoire botanique national de Baillieu, le Conservatoire des sites naturels et le Conservatoire faunistique régional créé en 2010.



La biodiversité désigne la diversité biologique qui compose le tissu vivant de notre planète. Elle recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

2010 : année de la biodiversité

Près des deux tiers des écosystèmes sont actuellement exploités au-delà de leur capacité, et la moitié des espèces vivantes connues pourraient disparaître d'ici à un siècle. L'Organisation des nations unies a déclaré 2010 « Année internationale de la biodiversité ».

Le ministère chargé de l'écologie a ainsi lancé en 2010 une campagne nationale de communication avec notamment la labellisation des manifestations qui expliquent les enjeux de la biodiversité ou sensibilisent chacun à la protéger. Cette campagne a été déclinée au niveau régional, 154 opérations ont été labellisées.

Pour sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux régionaux, une plaquette « Biodiversité en Nord - Pas-de-Calais - La responsabilité de chacun, l'intérêt de tous » a été publiée.

Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger

Afin d'agir efficacement en faveur de la biodiversité, le Grenelle de l'environnement a placé au premier plan l'amélioration de la connaissance. L'État étant responsable de l'inventaire du patrimoine naturel, la DREAL l'organise en région et développe le savoir.

La DREAL supervise l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), réalisé par les experts naturalistes. L'inventaire a pour principal objectif de réaliser le recensement des zones présentant un patrimoine naturel biologique remarquable. Au sein de chaque ZNIEFF, les habitats et espèces déterminantes de faune et flore sont décrits. Cet inventaire sert par exemple pour accroître la pertinence des études d'impacts de projets sur l'environnement

L'inventaire ZNIEFF se décline sur terre et en mer. La mise en place des ZNIEFF terrestres a été initiée en 1982. 214 des 321 ZNIEFF terrestres ont été mises à jour en 2010. Les dernières ZNIEFF seront finalisées au deuxième trimestre 2011 et toutes feront l'objet d'une communication.

Dans la continuité des ZNIEFF terrestres, l'inventaire des ZNIEFF en mer a été initié en 2010. Une liste d'espèces déterminantes concernant les mammifères marins a été établie en 2010. Elle doit être complétée pour les algues, les poissons, les oiseaux et les invertébrés vivant au fond de l'eau. En partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, les inventaires ont débuté en 2010 et dureront 2 ans.

Diffuser la connaissance au public et à tous les partenaires de l'État

La diffusion et la valorisation de l'information environnementale sont réalisées par plusieurs vecteurs.

• Site internet

L'obligation réglementaire de diffusion des données environnementales est réalisée par le site Internet de la DREAL. Il intègre de nombreux contenus dont les publications, une base des données communales, une photothèque, de l'information géographique, les partenaires régionaux, des dossiers thématiques.

• Base de données communales

Le portail des données communales DREAL permet la recherche des zonages par commune ainsi que la présence d'espaces sensibles ou protégés. Les ZNIEFF mises à jour seront ainsi diffusées par ce vecteur en 2011.

• Information sur les actions régionales de protection de la biodiversité

Les dossiers publiés sur le site internet concernent de nouvelles mesures de protection de la biodiversité. Ils ont permis de diffuser des informations sur les enjeux, le contexte réglementaire, les orientations nationales, l'état des lieux local... En 2010 a notamment été publié un dossier sur les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.



- **Porter à connaissance «urbanisme» réglementaire**

La DREAL réalise le porter à connaissance réglementaire sur l'environnement pour les cartes communales, les Plans locaux d'urbanisme et les Schémas de cohérence territoriale et les demandes d'association, en coordonnant les contributions des autres services. 70 porter à connaissance ont été réalisés en 2010.

- **Avis de l'autorité environnementale**

145 projets soumis à une étude d'impact ont donné lieu en 2010 à l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis est publié sur le site internet afin d'éclairer le public sur la prise en compte de l'environnement dans le projet et sur la qualité de l'étude d'impact, en particulier pour ce qui concerne les enjeux de biodiversité.

Des espèces et des habitats à protéger

Pour enrayer la perte de biodiversité, la loi Grenelle I (article 23) d'août 2009 fixe comme objectifs, d'une part la mise en place de Plans nationaux d'actions afin de protéger les espèces végétales et animales menacées, et d'autre part la mise en œuvre de Plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Le Nord - Pas-de-Calais est concerné par plusieurs plans. Deux d'entre eux sont pilotés au niveau national par la DREAL : les plans en faveur des Odonates (libellules, demoiselles) et du Liparis de Loesel (une orchidée rare). Ils ont été finalisés, validés et diffusés en 2010. Chaque plan durera cinq ans. Les actions prioritaires de ces deux plans seront mises en œuvre dès 2011. La première action à réaliser est la rédaction de la déclinaison de ces plans dans chaque région concernée : elle a été initiée en 2010 et sera achevée en 2011.

La DREAL pilote la déclinaison d'autres plans dans le Nord - Pas-de-Calais :

- le plan chiroptères (chauves-souris), dont les actions de protection de sites et de sensibilisation ont démarré, avec notamment un séminaire sur les chiroptères et le bâti à Montreuil-sur-Mer en septembre 2010,

- 4 plans concernant des oiseaux (Phragmite aquatique, Pie-grièche grise, Butor étoilé et Râle des genêts), en cours de rédaction.

Une synthèse relative aux espèces exotiques envahissantes en Nord - Pas-de-Calais (faune et flore) a été réalisée en collaboration avec le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CSN) : structures impliquées, études réalisées, travaux et opérations de lutte réalisés depuis 2000, liste des espèces, connaissance de leur répartition régionale.

Ce travail a été présenté aux acteurs concernés en juillet 2010. En 2011, l'élaboration de la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sera poursuivie avec le CSN.

Natura 2000 : réseau européen de concertation, contractualisation et prévention

Le réseau Natura 2000 est issu des directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats-faune-flore » de 1992. Il constitue, à l'échelle du territoire européen, un maillage de sites cohérents, accueillant des espèces et des habitats naturels rares ou fragiles. Les États membres s'engagent à préserver ou restaurer le bon état de conservation de ces espèces et habitats, en cherchant à concilier les préoccupations socioéconomiques et environnementales.

En Nord - Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 est constitué de 36 sites terrestres et six sites marins. Les sites terrestres couvrent 2,7% du territoire régional contre 13% au niveau national.

Chaque site doit être doté d'un document d'objectifs (DOCOB), qui définit les enjeux du site et les mesures de gestion appropriées. Son élaboration est concertée avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage. À ce jour, 13 sites terrestres disposent d'un DOCOB terminé et 18 autres en cours d'élaboration. Pour cinq sites terrestres et les six sites marins, le DOCOB est à lancer.

Un des outils œuvrant à la préservation des habitats et espèces est l'évaluation des incidences Natura 2000. Instaurée par la directive « Habitats », cette évaluation a pour but de trouver la meilleure adéquation possible entre les activités et les ob-

Enjeux

Dans le Nord - Pas-de-Calais, un quart de la biodiversité régionale est menacé de disparition, à court ou moyen terme. Une espèce de fleur disparaît chaque année depuis 30 ans. Une centaine d'espèces de champignons ont disparu ces 20 dernières années. Notre région a notamment déjà dit adieu à la Coronelle lisse, au crapaud Sonneur à ventre jaune, au Milan royal, au Gobemouche noir, au Spiranthe d'été, à l'Euphorbe des marais, à l'Anémone pulsatille, aux Adonis, à la loutre, au castor, ... La liste est longue.

Les milieux naturels sont menacés par diverses pressions exercées par l'homme. La pollution de l'air, du sol, de l'eau, la pollution lumineuse, la fragmentation, l'urbanisation croissante menacent directement les espèces présentes sur le territoire régional. La région a un réseau d'espaces naturels protégés très restreint : 0,24% du territoire bénéficie d'une protection forte au titre de la biodiversité (notamment cinq réserves naturelles nationales et 16 réserves naturelles régionales), et moins de 3% est inclus dans le réseau Natura 2000 (contre 13% du territoire national).

Résultats 2010

La mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique est quasiment achevée.

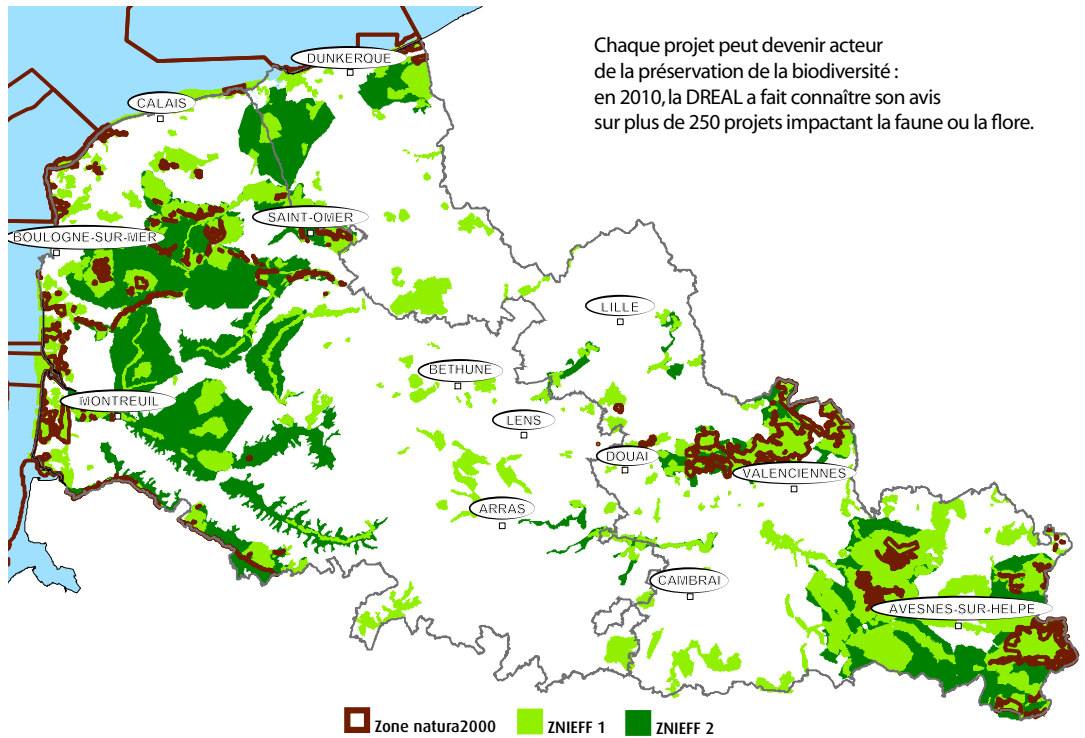
L'Observatoire régional de la biodiversité a été lancé. Les plans nationaux d'action en faveur du *Liparis de Loesel* (une orchidée) et des odonates (libellules) sont définis.

Un séminaire national sur les odonates et les maculines (papillons) a été organisé. Le réseau régional Natura 2000 a été mis en place. 86% des Documents d'objectifs Natura 2000 sont en rédaction ou en animation.

Le pilotage des deux sites marins Natura 2000 Bancs des Flandres (secteur de Dunkerque) est défini.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope en faveur de la Gagée à Spathe (une fleur de la famille des lilacées) a été signé.

Un atlas de la biodiversité a été lancé dans dix communes volontaires.



jectifs de conservation des sites. La France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne le 4 mars 2010 pour mauvaise transposition de cet outil.

Un nouveau dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 a donc été mis en place en 2010 par le ministère en charge de l'écologie. Il se décline en trois listes d'activités (documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions) soumises à évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000. Une liste nationale est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010. Elle doit être complétée par deux listes locales.

Les services de l'État (DREAL et DDTM) ont mené en 2010 des concertations départementales pour l'élaboration de la première liste locale. Cette liste vise des activités relevant d'un régime d'encadrement existant. Les listes sont identiques dans le Nord et le Pas-de-Calais et sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2011. Une deuxième liste locale départementale créera un régime propre à Natura 2000 en soumettant à étude d'incidences des activités actuellement non encadrées. La concertation concernant cette deuxième liste aura lieu en 2011, pour une entrée en vigueur prévue fin 2011.

Convention de Washington

La CITES ou Convention de Washington encadre les mouvements internationaux (importations, exportations et réexportations) portant sur les espèces animales et végétales menacées d'extinction ou susceptibles de le devenir en cas de surexploitation commerciale. En France, les permis et certificats requis pour ces mouvements transfrontaliers de plantes et d'animaux et leurs dérivés (peaux, ivoire, trophées, bois, fleurs...) sont délivrés par les DREAL.

Sur les 566 documents CITES délivrés par la DREAL en 2010, 81% étaient des certificats intra-communautaires pour des transactions au sein de l'Union européenne, 13% des permis d'importation et 5% des permis d'exportation ou des certificats de réexportation. 69% des documents concernaient des tortues détenues dans des élevages, comme des tortues d'Hermann ou des tortues grecques, et 11% concernaient des orchidées présentées lors d'expositions.



Passage à faune sur la RN 17

Les services de contrôle (les douanes, les services vétérinaires, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, la gendarmerie) et les DREAL coopèrent pour lutter contre les fraudes. Les principales infractions dans la région concernent des reptiles provenant de Belgique, des Pays-Bas ou du Maghreb. Ces délits sont passibles de saisies et de fortes amendes. La circulaire du 12 novembre 2010 relative à la « police de l'eau et de la nature » demande aux DREAL de piloter les politiques de contrôles pour une mise en œuvre au niveau départemental. La DREAL Nord - Pas-de-Calais a ainsi réuni le 25 novembre 2010 les acteurs de la police de la CITES.

Le contrôle de la préservation de la biodiversité

En 2010 a été initié un état des lieux de l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité, prises au titre de diverses procédures. 10 sites de projet ou installations ont ainsi été visités dont 7 installations classées, avec un zoom sur les espèces et les milieux.

Cet échantillonnage a montré une réalisation inégale, mais globalement correcte et positive, des différentes mesures en faveur de la biodiversité. Sur 7 projets ou sites, celles-ci étaient conformes aux prescriptions ou aux propositions de l'étude d'impact. Sur 2 autres projets, certaines avaient été partiellement mises en œuvre. Enfin, un cas de manquement important aux arrêtés (avec des destructions d'espèces protégées et de leurs habitats) a été relevé : des suites pénales sont engagées. L'expérience a montré, également, la nécessité d'un accès plus facile à l'information sur les projets et les mesures prescrites, d'une plus grande cohérence entre les prescriptions faites au titre de législations différentes, de pédagogie à l'attention des maîtres d'ouvrages et de leurs bureaux d'études, d'une structuration efficiente de la police de la nature au niveau régional.

La tenue de ces visites a été l'occasion d'amorcer une pratique de contrôles. Ces visites sont amenées à se reproduire, ce d'autant plus que la loi Grenelle 2 et la circulaire du 12 novembre 2010 re-

lative à la « police de l'eau et de la nature » confèrent aux DREAL le soin de suivre et de piloter le contrôle des travaux ou activités faisant l'objet de prescriptions environnementales. Ces opérations de contrôle sont complétées par la sensibilisation des maîtres d'ouvrage.

La société de l'industrie minière (SIM) a ainsi invité la DREAL le 15 septembre 2010 à Dannes à une journée technique « Carrières et biodiversité ». La DREAL est intervenue dans les tables rondes, notamment sur les volets réglementaires (schéma des carrières en cours d'élaboration, réforme de l'étude d'impact dans la loi Grenelle 2, police de la nature...) et sur les modalités techniques pour favoriser la biodiversité dans les exploitations et lors des remises en état.

La DREAL a aussi organisé le 24 septembre 2010 une journée de partage d'expérience et d'information concernant la prise en compte de la biodiversité dans les projets. Cette journée a réuni 80 collectivités et services de l'État et a permis de répondre aux questions sur la nouvelle réglementation concernant l'avis de l'autorité environnementale et plus spécifiquement la biodiversité.

Projets routiers et biodiversité

Mise en service le 11 mai 2010, la déviation de la route nationale 17 de Thélus et Vimy, entre Arras et Lens, applique le Grenelle en termes de mesures compensatoires concernant la biodiversité et les milieux naturels.

L'opération a intégré la reconstitution du massif forestier domanial de Vimy par le reboisement de 18 ha en continuité directe de la lisière nord de la forêt, par le biais d'acquisition foncières, soit un ratio de près de 4 ha reboisés pour 1 ha déboisé. Cette mesure contribue à étendre le massif boisé et à valoriser ce patrimoine tout en favorisant la biodiversité. Les corridors biologiques ou passages à faune comme le chevreuil ont été maintenus par la reconstitution d'une continuité végétale grâce à la construction de deux tranchées couvertes de 50m et 100m de largeur.

La conception des aménagements paysagers a privilégié l'utilisation exclusive d'essences endémiques et le choix préférentiel d'essences mellifères favorisant le développement des abeilles.

Les priorités 2011 sont :

- Publier et valoriser le nouvel inventaire des ZNIEFF.
- Élaborer le Schéma régional de cohérence écologique avec la Région.
- Piloter la police de la nature au niveau régional.
- Définir la stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- Décliner en région la stratégie nationale de création d'aires protégées.
- Faire mieux prendre en compte la nature par les porteurs de projet d'aménagement.
- Appliquer le nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000.
- Aider à la création du Parc naturel marin des 3 estuaires.
- Poursuivre l'élaboration des DOCOB des zones Natura 2000.



focus

Valorisation sites et paysages

Agir pour la biodiversité et les paysages sur le grand site des 2 Caps

La mise en valeur paysagère est associée à un développement durable du territoire à travers des activités agricoles et pastorales.

En France, l'adoption des lois de 1906 puis 1930 sur la protection des « monuments naturels et des sites » constitue l'acte fondateur des politiques publiques en faveur de la nature. 2010 a fait coïncider le 80^{ème} anniversaire de la loi de 1930 et l'année internationale de la biodiversité. De fait, protection des sites et sauvegarde de la biodiversité sont parfois intimement liées.

Le site des 2 Caps offre des paysages d'exception qui ont inspiré peintres et écrivains par leur caractère pittoresque. Constitué de falaises surplombant la mer, mais aussi de plages immenses, de dunes, de landes, estuaires et rochers, il forme un vaste paysage qui s'offre au regard. Ces paysages sont protégés par 5000 ha de sites classés ; protection complétée par près de 60 000 ha de zone Natura 2000 terrestre et maritime visant la protection des milieux naturels.

Le caractère exceptionnel de ce site lui confère une forte attractivité. Près d'un million de visiteurs le fréquente chaque année. Cette forte fréquentation

rend le site vulnérable, fragilise ses espaces naturels et induit une dégradation du paysage. C'est pourquoi une démarche spécifique de travaux et de gestion a été entreprise par les collectivités territoriales en lien avec l'État : l'Opération grand site des 2 Caps. La conjugaison d'actions menées par des acteurs institutionnels, à différentes échelles, a contribué à la mise en valeur et la préservation du territoire. La gestion mise en place a été récompensée début 2011 par un avis favorable de la Commission supérieure des sites pour l'attribution du label grand site de France.

La mise en valeur paysagère est associée à un développement durable du territoire à travers des activités agricoles et pastorales. Une réhabilitation du Cap Blanc-Nez s'est concrétisée par la remise en pâturage ovin d'espaces naturels dégradés. 276 hectares de pelouses calcicoles (pelouse rase sur sol calcaire) sont pâturés par un cheptel de 320 moutons de race boulonnaise. Ce projet a été mis en œuvre en juin 2010 par un partenariat entre le Conservatoire du littoral, l'association Mouton Boulonnais et le syndicat mixte Eden 62.

Une bergère assure une surveillance régulière du troupeau en pâturage itinérant. Le pâturage itinérant était pratiqué par le passé sur les coteaux calcaires du Boulonnais et a fait ses preuves pour assurer leur entretien. Il évite de poser une multitude de clôtures fixes qui auraient un impact paysager non négligeable. Il permet de concentrer les moutons sur des pelouses-ourlets (pelouses en cours d'enrichissement) ayant besoin d'une pression de pâturage instantanée forte pour être restaurées.

L'expérience a été positive : le passage des moutons sur les pâturages a permis de limiter l'enfrichement des pelouses. Le maintien de pelouses rases permet de limiter la banalisation des paysages et des écosystèmes. Le pâturage itinérant a joué son rôle dans la mesure où la bergère cantonnait le troupeau sur des secteurs bien précis, obligeant les animaux à consommer certaines végétations. L'expérience va être reconduite en 2011 avec un cheptel compris entre 500 et 600 bêtes et une saison de pâturage allongée (d'avril à fin octobre).



Vers le bon état des eaux en 2015

Eau et biodiversité

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales de la gestion des ressources en eau. Dans ce cadre, les acteurs étaient déjà incités à réaliser la restauration de zones humides et le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs. Avec la directive européenne de 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, l'état des écosystèmes aquatiques devient un enjeu majeur de la politique de gestion de l'eau. L'objectif à atteindre est le bon état écologique des eaux en 2015. En pratique, une eau de bonne qualité et en quantité suffisante est une condition nécessaire et non plus suffisante en l'absence d'un bon état biologique. Ce dernier correspond à l'atteinte ou au maintien de 75% de la biodiversité maximale que peut accueillir le milieu aquatique.

Le préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie a fixé la stratégie, au travers du SDAGE révisé en 2009 et du programme de mesures pour la période 2010 à 2015, et arrêté un vaste plan d'action destiné à atteindre

à terme le bon état des eaux. La DREAL en assure le suivi en coopération avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Outre les orientations traditionnelles de lutte contre toutes les pollutions, le SDAGE met un accent particulier sur la gestion et la protection des milieux aquatiques (7 orientations sur 34) en précisant que la biodiversité est un élément clé du bon état écologique. Elle doit être préservée et favorisée.

Sur le littoral, il faut veiller à la préservation des milieux littoraux et marins riches et diversifiés tels que les sites Natura 2000 en mer.

Pour les cours d'eau, l'hydromorphologie et la continuité écologique doivent être préservées ou restaurées. La diversité des faciès d'écoulement, de la nature du fond et des types de berges, constitue autant de niches écologiques pour les espèces végétales et animales. Au contraire, la présence d'ouvrages transversaux, créant des ruptures dans la continuité et le ralentissement des vitesses d'écoulement, a pour conséquence de dégrader la qualité des milieux de vie des espèces aquatiques et d'appauvrir leur diversité. Pour être

efficaces, les actions doivent être menées à la bonne échelle, en lien avec la trame verte et bleue. La DREAL, avec l'agence de l'eau et l'office national des eaux et des milieux aquatiques, a sensibilisé les acteurs et diffusé les connaissances dans le cadre du groupe de coordination sur l'hydromorphologie. Une doctrine relative aux dossiers de restauration des cours d'eau est en cours d'élaboration en liaison avec les services de police de l'eau. La DREAL a animé le plan de gestion des poissons migrateurs.

Enfin, caractérisées par leur richesse et leur grande diversité, les zones humides jouent un rôle fondamental pour la préservation de la diversité biologique. Ce sont des zones nécessaires à de nombreuses espèces animales et végétales pour tout ou partie de leur cycle biologique. La DREAL a produit une compilation des données utiles à la définition des zones humides (pédologie, habitats et espèces) à l'échelle du bassin. Une doctrine relative aux évitements, réductions et compensations d'impacts est en cours d'élaboration en liaison avec les services de police de l'eau.



INTERVIEW
José Godin, président du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais (GON) et du Conservatoire faunistique régional (CFR)

Le 1^{er} décembre 2010, les associations de la région Nord - Pas-de-Calais étudiant la faune inaugurent avec leurs partenaires institutionnels le Conservatoire faunistique régional (CFR).

Quels besoins et objectifs ont fait émerger l'idée du CFR ?

Plus que jamais la biodiversité demande à être protégée et préservée. Il n'existait en région aucune structure équivalente au Conservatoire botanique national de Bailleul dans le domaine de la faune. 2010, année internationale de la biodiversité, a vu naître le Conservatoire faunistique régional. Le CFR a pour mission l'étude de la faune sauvage régionale et la valorisation des données naturalistes dans un but conservatoire : conservation effective des espèces et des habitats, sensibilisation et accès à la connaissance pour tous les publics.

Je souhaite que le CFR soit perçu par les associations partenaires, comme une structure fédérative qui œuvre efficacement pour la conservation des espèces et de leurs habitats. En mutualisant les compétences, savoirs et moyens autour d'actions communes, les structures naturalistes gagnent ainsi en représentativité, réactivité et efficacité.

Qui sont les principaux acteurs du CFR ?

Le CFR a été fondé par deux acteurs régionaux du monde naturaliste : le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais et le Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais. La Coordination mammalogique du Nord de la France et la Société entomologique du Nord de la France ont été invitées à rejoindre le CFR.

Quel est le rôle du Réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) par rapport au CFR ?

Ces structures sont tout à fait complémentaires : le RAIN collecte, valide, stocke, traite et diffuse les données sur la biodiversité. Le CFR valorise ces données dans un but conservatoire.

Quelle première action est prévue ?

Le premier projet du CFR se veut structurant. Quoi de plus structurant pour une association d'associations étudiant la faune que réaliser un référentiel faunistique régional ? La liste des espèces régionales comportera : statut biologique, degrés de rareté et de menace, statuts juridiques national et international. Le document publié sera diffusé le plus largement possible et de manière libre par de multiples moyens de communication.



Prévenir les risques pour la sécurité des citoyens

Prévenir les risques est essentiel pour permettre le développement des activités et de l'occupation humaines sur le territoire tout en assurant la sécurité du citoyen et le respect de l'environnement. C'est une mission à enjeux forts dans une région fortement industrialisée et particulièrement dense.

Repères

Prévention des risques technologiques :

44 sites Seveso seuil haut, 26 sites Seveso seuil bas, 1 532 installations classées soumises à autorisation, 115 carrières dont 21 carrières C1, 13 silos à enjeu très important, 259 établissements relevant de la maîtrise et la prévention des pollutions (Directive IPPC). 2 100 km de canalisations de transport de gaz naturel, par lesquelles transite 60% de la consommation nationale.

Prévention des risques naturels, hydrauliques et miniers :

2 communes sur 3 touchées par au moins un risque naturel, plus de 250 Plans de prévention des risques naturels approuvés, un programme d'actions pour la prévention des inondations sur le bassin de la Lys, 11 cours d'eau surveillés et 20 atlas de zones inondables. Un fort passé minier : exploitation de la houille à une échelle industrielle de 1720 à 1990, avec 2,3 milliards de tonnes de charbon extraites par 856 puits ou avalereses.

Sécurité des véhicules et des transports :

2492 entreprises de transport de marchandises, 301 commissionnaires de transport, 595 entreprises de transport voyageurs et 25 courtiers de fret fluvial.

La DREAL a pour vocation de prévenir et maîtriser les risques, qu'ils soient technologiques, sanitaires, naturels, miniers ou routiers.

L'inspection des installations classées se modernise : le Plan stratégique de l'inspection, qui s'étale de 2008 à 2012, met l'accent sur la concertation avec tous les acteurs de la protection de l'environnement, ainsi que sur le thème santé-environnement.

L'approbation du Plan régional santé environnement 2, soumis à la consultation du public en novembre et décembre 2010, interviendra au premier semestre 2011.

La tempête Xynthia, avec 50 morts, a rappelé la violence des phénomènes qui peuvent toucher le littoral. L'État a immédiatement réagi en lançant le Plan submersion rapide, qui consacrera 500 M€ à la rénovation des ouvrages en mauvais état.

Un important travail d'élaboration d'une cartographie des aléas submersion marine sur les 140 km de côtes du Nord - Pas-de-Calais et de diffusion de ces informations aux élus a été mené par la DREAL en 2010. 2011 verra le démarrage de l'activité de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, mission nouvellement confiée à la DREAL, et la mise en œuvre concrète de la Directive inondation avec la réalisation de l'évaluation préliminaire des risques d'inondations. La DREAL poursuivra également l'animation des réflexions sur l'avenir du territoire des waterings.

La DREAL développe également la sécurité des véhicules et des transports, concourant ainsi à la sécurité routière. Elle contrôle la conformité au code de la route des véhicules et de leurs équipements avant leur mise sur le marché, assure le contrôle des transports sur route et la surveillance des centres agréés pour le contrôle technique des véhicules.

Pollutions et risques industriels et technologiques

Inspecter les installations classées

L'inspection des installations classées a réalisé 1287 inspections dont 819 dans le Nord et 468 dans le Pas-de-Calais, confirmant l'augmentation importante du nombre de visites des sites industriels observée ces dernières années, et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux des établissements. L'ensemble des 43 sites Seveso seuil haut en activité de la région ont fait l'objet d'une inspection renforcée en 2010.

L'inspection a par ailleurs diligenté 633 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels : 151 sur le thème de l'air, 255 sur l'eau et 227 sur la légionellose. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2010 (73) est en forte baisse par rapport aux années précédentes, traduisant les effets de la crise.

Accompagner la diminution des pollutions industrielles

Sur la base des déclarations effectuées en 2010, les pollutions dans l'air des industriels du Nord - Pas-de-Calais ont été en diminution globale en 2009 par rapport à 2008, de -5% à -21% selon les paramètres, dans le droit fil d'une baisse de -36% à -59% observée entre 2004 et 2009.

En comparant les rejets des 361 établissements ayant déclaré à la fois en 2008 et en 2009, les émissions de plomb ont enregistré la plus forte baisse (-21%), suivies par les poussières (-20%) et les oxydes d'azote (-17%). Sur un plus long terme, les émissions de plomb ont diminué de 50% de 2004 à 2009, celles de poussières de 36% et celles de dioxines ont baissé de 59% depuis 2004.

Ces résultats reflètent également l'importance des conséquences de la crise économique en 2009. Pour les entreprises dont les rejets ont baissé, la chute de la production industrielle a fortement contribué à cette baisse des rejets.

Réduire les substances dangereuses dans l'eau

Cette action doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. En 2010, l'inspection a poursuivi la proposition d'arrêtés préfectoraux complémentaires pour fixer les modalités de surveillance initiale des rejets : 91 arrêtés ont été signés parmi les établissements prioritaires de la région. L'action sera étendue en 2011 à l'ensemble des sites présentant des enjeux particuliers au regard de la préservation du milieu récepteur. Par ailleurs, les premiers arrêtés prescrivant la surveillance pérenne, qui se focalisera sur les principales substances détectées lors de la surveillance initiale, seront pris.

La DREAL a également mis à disposition des industriels de la région un outil informatique de transmission sécurisée des données d'auto-surveillance : GIDAF. Ce logiciel permet à l'industriel de saisir les résultats de mesure, notamment dans le cadre de l'action «Réduire les substances dangereuses dans l'eau», 313 cadres d'auto-surveillance ont ainsi été créés. Une réunion d'information a rassemblé 180 personnes concernées le 24 novembre à Douai.



Réaliser des contrôles thématiques liés à la sécurité industrielle au sein des installations classées

Parmi les inspections renforcées menées auprès des 43 sites Seveso seuil haut de la région, 11 ont porté spécifiquement sur les Plans d'opération internes de ces entreprises et 11 autres sur leurs automatismes de sécurité.

16 inspections ont porté sur le thème spécifique de la maîtrise du vieillissement, en se focalisant sur les bacs de stockage et les tuyauteries des sites visités. Ces contrôles n'ont pas révélé de non conformités importantes. Cette action sera poursuivie en 2011 et notamment menée sur le réseau des canalisations de transport.

Instruire les études de dangers des infrastructures de transport de matières dangereuses

La loi du 30 juillet 2003 a introduit l'obligation pour les gestionnaires d'infrastructures de transport (gares de triage, parkings de stationnement routier, ports maritimes et fluviaux) accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses de réaliser des études de dangers. Ces études étaient à remettre en 2010. En Nord - Pas-de-Calais, quatre études ont été remises pour 6 établissements concernés.

Prévenir les risques associés aux équipements sous pression et aux canalisations de transport et de distribution du gaz

La DREAL a participé à une action nationale de surveillance du parc sur les équipements dans les installations frigorifiques : sur sept utilisateurs des secteurs agroalimentaires et de la grande distribution visités, deux mises en demeure ont été faites. Une réunion d'information à l'intention des professionnels du froid a été réalisée en lien avec l'Union syndicale nationale des exploitations frigorifiques le 25 juin 2010.

La surveillance de 4 services d'inspection reconnus s'est traduite par 4 réunions et a donné lieu à la suspension partielle de l'un d'entre eux. La surveillance des trois organismes habilités s'est appliquée au travers d'une visite d'agence et 15 contrôles inopinés lors d'épreuves.

Concernant les canalisations de transport de gaz, 779 porter à connaissance génériques (400 dans le Nord, 379 dans le Pas-de-Calais) ont été réalisés en

avril 2010. Pour ce qui est du réseau de distribution, 12 actions de contrôle sur chantier ont été menées, donnant lieu à deux procès verbaux.

Développer une culture du risque : les Assises nationales des risques technologiques

La quatrième édition des Assises nationales des risques technologiques s'est déroulée le 21 octobre 2010 à Douai et a accueilli 800 participants. Les partenariats ont été renforcés, notamment avec les Secrétariats permanents de la prévention des pollutions industrielles de France qui ont produit des contributions en rapport avec les ateliers thématiques. Elles se sont ouvertes aux risques sanitaires.

Les risques liés à l'exploitation des ressources

Assurer le contrôle de l'accès à l'électricité

La DREAL est chargée du contrôle des projets d'ouvrages de transport d'électricité de tension supérieure ou égale à 63 000 Volts portés par le gestionnaire du réseau de transport. Une forte activité de rénovation du réseau et une reprise de l'activité de création d'ouvrages ont généré 8 demandes nécessitant une approbation et une autorisation d'exécution. 3 autorisations d'exécution ont été signées, 2 justifications technico-économiques de projets ont été validées, ainsi qu'une vingtaine de dossiers d'information.

D'autre part, en matière d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique (tension inférieure à 63 000 Volts), 374 dossiers de demandes d'ouvrages ont été déposés en 2010 principalement par ERDF et 275 autorisations d'exécution d'ouvrages ont été délivrées.

Prévenir et maîtriser les risques miniers

La DREAL a piloté la démarche risques miniers qui s'est notamment traduite par la présentation de l'étude des aléas miniers du bassin ferrifère de l'Avesnois.

Sur les 767 ouvrages devant faire l'objet d'un transfert à l'État, la DREAL a examiné 479 dossiers de transfert des installations de surveillance de Charbonnage de France et établi un procès verbal de récolement pour 570 ouvrages constitués de puits et piézomètres. 92% des dossiers reçus ont ainsi été traités. Par ailleurs, la DREAL a fait valider la convention entre l'État et la commune de Bruay-la-Buissière pour la mise en place de batardeaux en cas d'inondation.

Enjeux

Avec 30 plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la région est une des plus concernées par la prévention des risques accidentels. En matière de risques chroniques, la région a un passif lourd : Metaleurop (saturisme, 1994-1995), Noroxo (légionellose, 2003-2004), Halluin (dioxines, 2007). D'importantes diminutions des pollutions industrielles ont déjà été enregistrées ces dernières années et mériteront d'être poursuivies, la population de la région ayant la plus faible espérance de vie d'après l'INSEE.

Les risques d'inondation sont importants dans la région, notamment du fait de l'absence de relief et de la fréquence des pluies, ainsi que de l'imperméabilisation croissante liée aux nouveaux aménagements.

La côte d'Opale est également sensible aux risques de submersion marine et à l'érosion.

Le risque minier est encore présent : débouillage des puits, remontées de grisou consécutives ou non à la remontée des eaux souterraines, combustions de terrils.

La DREAL contribue à la sécurité routière à travers la sécurité des véhicules et le contrôle de leur conformité au code de la route ainsi que par le contrôle des transports terrestres.

Elle veille à la sécurité juridique et à l'équité entre entreprises de transport terrestre de voyageurs ou de marchandises.

Résultats 2010

Prévenir les risques technologiques :

1 214 visites d'inspection ont donné lieu à 177 arrêtés de mise en demeure et 42 PV. 630 contrôles inopinés ont été diligentés.

73 arrêtés d'autorisation dont 40 nouveaux projets et 256 arrêtés complémentaires ont été pris.

7 PPRT ont été prescrits et 9 approuvés portant à 100% et 40% les taux de prescription et d'approbation.

Le taux de conformité IPPC a été porté à 100%.

779 porter à connaissance canalisation de transports ont été réalisés.

La DREAL a déployé un outil de consolidation des données risques, SIGNE, l'objectif est la localisation des installations classées, des zones de dangers, des sites pollués.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers :

785 bulletins de prévision des crues ont été émis.

Le jaugeage du niveau d'eau s'est poursuivi par l'exploitation de 20 stations pluviométriques et 63 stations hydrométriques permanentes.

Les cartes d'aléas submersion marines réalisées sous maîtrise d'ouvrage DREAL ont été présentées aux élus du littoral en octobre.

117 communes supplémentaires bénéficient d'un aléa minier caractérisé.

Développer la sécurité des véhicules et des transports :

345 attestations de capacité professionnelle et 4 141 dérogations à l'interdiction de circuler en fin de semaine ou pendant les jours fériés ont été délivrées.

6 023 dossiers de transports exceptionnels ont été instruits.

83 inspections de centres agréés.

7 662 contrôles de véhicules ont été menés.

Prévenir les risques dans les carrières

Parmi les 77 carrières en exploitation, la DREAL a opéré 47 inspections au titre de la protection de l'environnement et 45 au titre de l'hygiène et de la sécurité. 6 dossiers relatifs à des renouvellements d'autorisation ou à des extensions ont été déposés. L'élaboration du Schéma interdépartemental des carrières du Nord - Pas-de-Calais est menée par la DREAL pour le compte des Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites. À partir des productions des groupes de travail, des projets d'orientations et de recommandations dans le respect des lois Grenelle ont été établis. Parallèlement, l'évaluation environnementale et des incidences du schéma sur les sites Natura 2000 ont été engagées.

Les risques naturels

Prévenir et maîtriser

les risques naturels

La DREAL a rédigé en collaboration étroite avec l'ensemble des services en région une stratégie pluriannuelle de prévention des risques naturels et miniers. Ce projet a été approuvé par le préfet de région et présenté lors de la Commission départementale des risques naturels majeurs du Nord.

La DREAL a renforcé le pilotage (budgétaire et technique) et l'animation des services pour la prévention des risques naturels, a participé à titre pilote à la définition des outils de mise en œuvre de la directive inondation au sein du bassin Artois-Picardie et a initié une étude régionale sur la sensibilité aux risques de ruissellement.

Mesurer et étudier les débits des cours d'eau, prévoir les crues

Les activités opérationnelles de prévision des crues ont été intégrées au périmètre de certification ISO 9001 de la DREAL en juillet 2010.

L'analyse des crues de novembre 2009 sur la Liane a constitué le temps fort de l'année 2010 en matière d'études hydrologiques. Elle a permis de préciser le fonctionnement du barrage Marguet, avec le concours du port de Boulogne, gestionnaire de l'ouvrage. Le barrage du Val Joly sera étudié en 2011, notamment à travers l'analyse des crues de novembre 2010 et janvier 2011 survenues dans l'Avesnois.

L'exploitation de 20 stations pluviométriques, de 63 stations hydrométriques permanentes et la réalisation de nombreux jaugeages ont enrichi la connaissance hydrologique, notamment au cours des épisodes de crues.

Assurer la sécurité des habitants du territoire des waterings

La DREAL apporte son expertise au sous-préfet de Dunkerque pour l'animation et assure le secrétariat de 4 groupes de travail lancés début 2009 sur l'aménagement du territoire des waterings. En 2010, les protocoles de gestion hydraulique sur les secteurs du Calaisis et du Dunkerquois ont été élaborés et discutés, et soumis à consultation des élus concernés en novembre. Le montant des investissements à réaliser sur les ouvrages pour annualiser les besoins de financement des sections vers l'Institution inter-départementale des waterings a été affiné et des scénarios de financement futurs ont été présentés. Enfin, les cours d'eau au titre de la police de l'eau dans les waterings ont été identifiés.

La sécurité des transports

Orienter la politique de prévention routière

Cette année encore, tous les indicateurs de l'accidentologie routière sont à la baisse : le bilan provisoire est de 150 tués en 2010, soit une trentaine de vies sauvées par rapport à 2009. Le travail des observatoires départementaux des DDTM est déterminant pour orienter la politique locale de communication, de prévention et de répression. Pour sa part, la DREAL assure une coordination des services au niveau régional.

Contrôler les transports guidés et sécuriser les passages à niveau

La DREAL assure, pour le compte du préfet du Nord, le contrôle des transports guidés. Le dossier de définition de sécurité du projet d'exploitation en rames de 52 mètres de la ligne 1 du métro de Lille a reçu un avis favorable, de même que le dossier de définition de la phase 3 du tramway reliant Valenciennes à Vieux-Condé. Le dossier préliminaire du bus guidé de Douai a été approuvé en juin 2010. Le train touristique de la vallée de la Scarpe et le tramway touristique de la vallée de la Deûle ont été audités et les conditions d'exploitation ont été jugées satisfaisantes.

Dans un souci d'exemplarité, l'État s'est engagé, en 2008, à traiter les 17 passages à niveau (considérés comme préoccupants sur le réseau routier national non concédé) dans les cinq ans, dont le passage à niveau 96 à Maubeuge. Une étude préliminaire a été conduite en 2010 sous maîtrise d'ouvrage de RFF avec la contribution de la DREAL.

Réduire les nuisances sonores

le long du réseau routier national

Le trafic routier est la cause principale de nuisances sonores pour les citoyens. Pour y remédier, la DREAL met en œuvre un programme en faveur de la réduction des nuisances sonores du réseau routier national avec la participation des collectivités locales. En 2010, des écrans ont été réceptionnés le long des autoroutes A2, A21, A22, A23 et A25. Au total, ce sont plus de 500 habitations qui bénéficient d'un abaissement des niveaux sonores grâce aux quelques 5 000 mètres linéaires d'écrans réalisés. La DREAL a également élaboré le plan d'action sur le réseau routier national qui a été transmis aux DDTM en vue de la publication du Plan de prévention du bruit dans l'environnement. À ce titre, la DREAL pilote le programme individualisé de résorption des points noirs du bruit engagé en 2010 avec le concours financier de l'ADEME. En 2010, 20 habitations ont fait l'objet d'un conventionnement.

Attester de la capacité des entreprises de transport à exercer

Pour exercer leur profession, les entreprises de transport public routier de marchandises et de personnes, les commissionnaires de transport routier et les courtiers en fret fluvial doivent détenir une licence et être inscrits sur un registre. Chaque véhicule exploité par ces entreprises doit être muni d'une copie conforme de cette licence. La DREAL, chargée de vérifier que les entreprises remplissent les conditions de capacité professionnelle, de capacité financière et d'honorabilité requise pour exercer ces professions, les inscrit alors aux registres et délivre les licences.

La DREAL a délivré pour le département du Nord 4141 dérogations à l'interdiction de circuler en fin de semaine ou pendant les jours fériés, dont 1159 pour le transport de matières dangereuses.

Instruire les attestations de capacité professionnelle

Pour accéder à la profession de transporteur de marchandises ou de personnes, ou de commissionnaire de transport, il faut posséder une attestation de capacité professionnelle ou justifier de celle-ci. En 2010, la DREAL a instruit 384 demandes et délivré 345 attestations de capacité professionnelle. Elle a délivré 144 justificatifs de capacité professionnelle.

Elle a organisé, pour les régions du Nord de la France, l'examen national annuel de capacité professionnelle.

Contrôler les entreprises

En 2010, 14 entreprises de transport ont été traitées en Commission régionale des sanctions administratives. Ont été prononcés : une radiation pour non respect de la capacité financière, un sursis à radiation sous réserve d'un accompagnement et d'un suivi régulier des activités par la DREAL, une radiation pour non respect des 3 conditions d'inscription au registre des transporteurs et 3 radiations pour non respect de la capacité professionnelle. Des immobilisations de véhicules et des suspensions de titres de transport ont été données à trois entreprises particulièrement infractionnistes.

Accompagner les PME dans leurs démarches

L'opération «parrain PME du transport» a permis à 190 entreprises de trouver auprès de la DREAL une écoute et un traitement de leurs préoccupations.

Autoriser les transports exceptionnels

Depuis mi mars 2010, la DREAL délivre les arrêtés préfectoraux des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Sur 6 023 dossiers instruits, 4 953 ont reçu une suite favorable, dont 2 729 arrêtés individuels et 2 224 avis délivrés aux départements extérieurs à la région. La proportion des convois de troisième catégorie, c'est-à-dire les plus contraignants représente 67% des actes établis.

Contrôler les transports terrestres sur route et en entreprise

Les contrôles sur route et en entreprise des transports routiers de marchandises et de voyageurs ont pour but d'assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers, de garantir une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises et d'octroyer des conditions de travail équitables aux conducteurs routiers.

Les contrôles sur route sont réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou avec les corps de contrôle belges et britanniques. En 2010, sur 7662 véhicules contrôlés, 1281 étaient en infraction, donnant lieu à 889 procès-verbaux et 710 amendes forfaitaires pour un montant de 88 279 euros.

Les contrôles en entreprise portent sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier et concernent toutes les entreprises de transport de la région. Sur 174 entreprises de transport contrôlées, 43 étaient en infraction donnant lieu à 40 procès-verbaux constatant 835 infractions.

Pour faciliter et sécuriser les contrôles, la DREAL met progressivement en œuvre son schéma d'aménagement d'aires de contrôle. Il vise à aménager des aires de contrôles sur les principaux itinéraires qui en sont dépourvus ou mal

pourvus, à retrouver des aires de contrôle perdues notamment par l'ouverture des frontières, ou à aménager des aires en fonction d'aménagements routiers dans des endroits fréquentés.

Dans ce cadre, une aire a été ouverte à Vimy. Une aire sera aménagée à Cantin en 2011. Des aires de contrôle seront ensuite aménagées sur les autoroutes A2, A22 et A 27.

En outre, le ministère déploie un réseau de stations de mesure du poids et de la vitesse des poids lourds sur les principaux itinéraires nationaux. Ces «radars» permettent notamment de détecter en temps réel les véhicules en surcharge, afin par exemple de cibler les contrôles à l'amont du «radar». La région est actuellement dotée de 2 équipements opérationnels. Trois autres équipements seront déployés à court terme.

Surveiller les centres agréés pour le contrôle technique des véhicules

83 inspections ont été réalisées dans les 286 centres pour véhicules légers, ainsi que 73 inspections dans les 17 centres pour poids lourds. Les observations et écarts relevés, de l'ordre de 900, ont été notifiés aux centres et contrôleurs concernés afin qu'ils mettent en œuvre les mesures correctives appropriées.

Malgré une qualité des contrôles techniques pratiqués globalement satisfaisante, certains manquements graves ont abouti à 12 mesures de suspension d'agrément de centres et 15 de contrôleurs.

Homologuer les véhicules et identifier les véhicules importés

Le Nord - Pas-de-Calais est une région d'activité industrielle automobile importante dont résulte une forte activité d'homologation de véhicules. Selon les cas, les véhicules sont homologués soit à titre isolé, soit sous forme de prototype (réception par type).

Au cours de l'année écoulée, 2636 réceptions à titre isolé et 109 réceptions par type ont été prononcées.

Informier le public

Mettre à disposition, partager et actualiser l'information liée à la prévention des risques est une mission clé de la DREAL. À titre d'exemples, les informations relatives aux risques littoraux ou à l'avancement des Plan de prévention des risques technologiques sont mis en ligne sur le site internet de la DREAL. Sont également mis à disposition, des données, comme l'étude relative à l'impact radiologique des dépôts de cendres de charbon commandée par la DREAL. Sur cinq sites de dépôts de cendres ex-Charbonnages de France examinés, cette nouvelle étude a conclu au caractère négligeable de la radioactivité naturelle renforcée. Par ailleurs, la DREAL a déployé un outil de consolidation des données risques, «Signe», dont l'objectif est d'enrichir et de préciser notamment la localisation des installations classées, des zones de dangers, des sites pollués...

- Le **0825 300 763** : un accueil téléphonique ●
- véhicules à l'écoute des usagers. ●
- Près de 13 000 appels téléphoniques, ●
- concernant essentiellement les véhicu- ●
- les importés, ont transité par un accueil ●
- téléphonique spécifique apportant ainsi un ●
- véritable service particulièrement apprécié ●
- par les usagers. ●

Priorités 2011

Prévenir les risques technologiques : Respecter le plan pluriannuel de contrôle.

Poursuivre la réduction des délais d'instruction : 80% des dossiers nouveaux instruits en moins d'un an. Effectuer une inspection renforcée dans chacun des sites SEVESO à « hauts risques » dits AS.

Finaliser la préparation des Plan de prévention des risques technologiques. Mener 12 actions de contrôles sur chantier pour prévenir les risques d'incidents sur canalizations.

Poursuivre l'action «Rejets de substances dangereuses dans l'eau».

Mener 25 à 32 inspections REACH (réglementation chimique européenne) chez des importateurs et des utilisateurs aval.

Poursuivre le contrôle des appareils contenant des PCB (30 inspections chez des détenteurs).

Mettre en place des restrictions d'usages relatives aux sols pollués sur 20 sites.

Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers :

Réaliser un retour d'expérience des crues de l'Avesnois survenues en novembre 2010 et janvier 2011.

Poursuivre le travail engagé sur les risques littoraux par le porter à connaissance des aléas submersion marine et la prise en compte du changement climatique dans les études. Poursuivre les travaux des 4 groupes de travail sur les waterings.

Initier le contrôle des ouvrages hydrauliques.

Poursuivre la démarche Plan de prévention des risques miniers.

Poursuivre le programme de requalification de réduction des nuisances sonores le long du réseau routier national.

Développer la sécurité

des véhicules et des transports :

Assurer les homologations de véhicules et de leurs équipements.

Améliorer la surveillance des centres de contrôles techniques des véhicules.

Assurer la surveillance des organismes et constructeurs dans le domaine des matières dangereuses.

Maintenir l'accueil téléphonique Véhicules.

Amplifier l'ingénierie administrative auprès des constructeurs.

Assurer la mise en œuvre de plans de contrôles sur route et en entreprise.

Mettre l'accent sur les contrôles des transports de voyageurs et des matières dangereuses sur route et en entreprise.

Entretiens les partenariats avec les contrôleurs Belges, Britanniques, et participer activement aux Euro-contrôles.

Prendre en main et utiliser les stations de présélection des poids et des vitesses sur les autoroutes A1 et A2.

Poursuivre l'appui aux entreprises de transport de marchandise par la mission « Parrain PME du transport » et par des rendez-vous de situation.

Améliorer le traitement des autorisations de transports exceptionnels.

Submersion marine

Des enjeux de taille

Avec plus de 50 morts, la tempête Xynthia de février 2010 a rappelé la violence des phénomènes qui pouvaient s'abattre sur le littoral. Avec ses 200 km de côtes soumises à l'érosion côtière et le territoire des waterings situé en-dessous du niveau de la mer, le Nord - Pas-de-Calais n'est pas à l'abri de ce type de catastrophe. Comment gérer ces risques et les prendre en compte dans le développement de ce territoire attractif ?

Les ouvrages de défense contre la mer ont été inspectés en 2008 et 2009 grâce à une méthode d'évaluation simplifiée. Il est ressorti de cette inspection que près de 90% des ouvrages naturels (dunes) et 25% des digues nécessitent une intervention à court terme, voire en urgence. La connaissance topographique du littoral et des zones basses a été affinée grâce à des levés topographiques aériens par procédé laser réalisés en 2008 et 2009. La précision obtenue est de l'ordre de +/- 10 cm en hauteur. Sur la base de ces résultats et d'un travail important de recherche des événements historiques de tempêtes, une étude a été commandée par la DREAL auprès d'un bureau spécialisé pour caractériser l'aléa de submersion marine. Cette cartographie sera complétée en 2011 par de nouvelles simulations qui prendront en compte les effets du changement climatique attendus aux horizons 2050 et 2100.

Des réunions d'information et d'échange ont été organisées localement en octobre 2010 pour présenter aux élus et autres acteurs du littoral ces cartographies de l'aléa de submersion marine. Après une phase de consultation des élus sur les documents présentés, ceux-ci feront l'objet d'un porter à

connaissance au cours du premier semestre 2011.

La maîtrise d'ouvrage : un enjeu majeur

La maîtrise d'ouvrage pour la défense contre la mer est un point crucial de la politique de gestion des risques littoraux. La tempête Xynthia l'a mis en exergue, même si ce sujet est bien connu de l'ensemble des acteurs depuis plusieurs années.

En croisant les conclusions de l'analyse historique avec l'analyse de l'état des ouvrages, les sites sensibles à la submersion marine ont été identifiés. Ils feront l'objet d'une demande de financement auprès de la direction générale de la prévention des risques du ministère en charge de l'écologie dans le cadre de l'élaboration du Plan submersion rapide, pour un montant total qui pourrait avoisiner les 40 millions d'euros. L'État financera ces opérations entre 25% et 40%.

Ces travaux ne pourront démarrer que si une maîtrise d'ouvrage compétente et pérenne est identifiée. C'est pourquoi un travail d'urgence des maîtres d'ouvrage devra aboutir d'ici 2012-2013.

Risques naturels littoraux :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Risques-naturels-littoraux-&va>

La submersion marine, c'est quoi ?

La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes. Plusieurs facteurs entrent en jeu lors de ces phénomènes : la marée ; la pression atmosphérique et le vent qui, par phénomène d'aspiration, peuvent faire monter le niveau de la mer lors des tempêtes (surcôte) ; et la houle, vague provoquée par le vent au large qui, en arrivant sur la côte, provoque une hausse relative du niveau de la mer (set-up).

Les travaux menés par la DREAL

Depuis 2006, les services de l'État de la région travaillent à mieux connaître ces risques.



INTERVIEW
M. Monbailly
président de l'Union
des industries
chimiques
Nord-Pas-de-Calais

Quelle place prend la prévention des risques dans la stratégie et les investissements des industriels ?
Investir pour la sécurité est une constante chez nos industriels.

Chaque année dans notre région, ce sont plusieurs millions d'euros qui sont investis dans la réduction des risques et ce malgré la crise économique.

Nos investissements portent par ailleurs sur les hommes : nos budgets de formation atteignent au moins 3% de la masse salariale.

Comment percevez-vous le rôle et le travail de la DREAL dans la prévention des risques ?

L'inspection des installations classées s'est renforcée ces dernières années. Cela nous oblige à nous remettre en cause, ce qui est toujours positif. La nouvelle DREAL a su garder le professionnalisme reconnu de ses services, largement apprécié par les industriels.

Cependant, mon souhait est que la nécessité de contribuer à la réduction du déficit de l'État sans réduire la qualité de la prévention des risques ne se traduise pas par un durcissement des relations avec les industriels. Comptez sur moi pour tirer la sonnette d'alarme si nécessaire...

Vous êtes directeur du site SAV à Mazingarbe qui a fait l'objet du premier PPRT de France.

Quel retour d'expérience en faites-vous ?

Globalement, j'en ai un souvenir plutôt positif. La période de mise au point du modèle a été très riche en échanges avec les services de l'État, même si le résultat a été de devoir investir plus de 1/2 million d'euros dans la réduction des risques à la source. Les PPRT marquent un indéniable progrès, en nous obligeant à réfléchir à la réduction des risques dans une démarche proportionnée. Je pense par contre que les PPRT, par leur technicité et leur complexité, sont parfois source d'incompréhension de la part des élus locaux comme des riverains.

Quel est d'après vous le rôle de la concertation dans la prévention des risques ?

Je suis très favorable à la concertation. J'estime que la création d'une culture du risque commune à l'ensemble des partenaires impliqués est la base d'une réelle prévention.

Mais à l'empilement des instances existantes, je préférerais le renforcement du rôle des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles, dont l'efficacité n'est plus à prouver et qui jouissent de l'assentiment de tous les partenaires. Il est question depuis plusieurs années de la création d'un SPPPI pour la métropole lilloise.

Je ne peux que souscrire à cette idée et l'appeler de mes vœux...

Plan de prévention des risques technologiques

Assurer la protection des populations

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été mis en place par la loi « risques » du 30 juillet 2003, adoptée à la suite de la catastrophe d'AZF. Ils visent à assurer la protection des populations en s'attaquant aux situations dans lesquelles l'urbanisation s'est rapprochée des sites industriels à risque, dits Seveso seuil haut.

Sur les 420 PPRT à réaliser en France, la région en compte désormais 30, dont celui de Dunkerque qui comprend 9 sites Seveso seuil haut. Avec 7 arrêtés de prescriptions pris en 2010, l'ensemble des PPRT de la région sont désormais prescrits. Neuf d'entre eux ont été approuvés en 2010, portant le nombre total à 12, soit un taux d'approbation des PPRT en Nord - Pas-de-Calais de 40%.

Le premier PPRT de France a été approuvé dans la région, à Mazingarbe, en mars 2007. Il est pour l'instant le seul qui a fait l'objet de mesures foncières, avec le délaissement de 5 maisons d'habitation.

L'élaboration des PPRT nécessite la compétence de la DREAL, inspection des installations classées, pour l'examen des études de dangers fournies par les

exploitants et la réalisation des cartographies d'aléas par type d'effet ; des DDTM pour la définition de la vulnérabilité des enjeux du territoire ; et des deux services pour l'élaboration du règlement.

L'élaboration des PPRT se heurte à un certain nombre de difficultés. Par exemple, le dispositif de prescription de travaux sur les constructions environnantes fait l'objet d'une très faible acceptabilité sociale : la loi a prévu que ces travaux sur le bâti existant soient réalisés à la charge des propriétaires (publics ou privés) à hauteur de 10% de la valeur vénale du bien, ce qui peut représenter une lourde charge. La Loi de finances 2011 prévoit néanmoins un crédit d'impôt à hauteur de 30% du montant des travaux (résidence principale et propriétaires bailleurs) avec plafond. Par ailleurs, avec la crise économique, il est parfois difficile pour les entreprises de se projeter dans le futur et d'aborder avec sérénité les débats relatifs aux PPRT.

La signature des conventions de financement, une fois les mesures du PPRT décidées puis actées, s'avère ainsi plus difficile que prévu. Certains acteurs hésitent à s'engager. À titre d'exemple, la

convention du PPRT de Mazingarbe a donné lieu à de nombreuses versions (plus de 50 !) avant d'être signée en novembre 2009.

Cependant, la démarche des PPRT a incontestablement permis des avancées positives, comme la réduction du risque à la source. La nouvelle méthodologie des études de dangers a remis à plat, de façon plus approfondie et plus organisée, l'ensemble des risques générés sur les sites à « hauts risques » dits AS ainsi que les mesures prises pour les maîtriser. Dans la région, on estime ainsi que la réduction des zones où des mesures foncières avaient été envisagées est de l'ordre de 16 km², soit environ la moitié de la surface de la ville de Lille.

Cette démarche traduit également une volonté partagée et constructive de tous les acteurs de prendre des décisions collectivement. Il s'agit ici d'une véritable volonté d'ouverture par rapport au binôme classique exploitant – État. 25 réunions des personnes et organismes associés à la démarche PPRT ont ainsi été organisées en 2010 dans la région.

Pour favoriser l'information du public, une nouvelle rubrique internet PPRT permet de consulter l'état d'avancement des procédures, de connaître et de participer aux consultations du public et d'accéder aux principaux documents

Suivi des PPRT :
<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-PPRT->



Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique

L'augmentation du nombre de logements sociaux reste la priorité de l'État, avec une attention particulière aux publics fragiles pour les aider à passer de l'hébergement provisoire au logement social adapté, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'habitat : lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Repères

La densité de population en Nord - Pas-de-Calais est 4 fois supérieure à la moyenne nationale et le niveau de revenu par ménage est le plus bas de France.

130 000

demandes de logement social non satisfaites, dont 40% en métropole lilloise, pour un parc de 320 000 logements HLM.

La moitié des logements privés, soit 600 000, ont été construits avant 1945, en majorité individuels : 165 000 sont jugés indignes et 50 000 ne disposent pas du confort de base.

50 000

propriétaires occupant des maisons individuelles en précarité énergétique ont plus de 75 ans.*

** Est en précarité énergétique une personne qui a de fortes difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à ses besoins élémentaires en raison de ses faibles ressources et de ses conditions d'habitat (maison mal isolée).*

Le parc de logements publics et privés n'est pas suffisant en Nord - Pas-de-Calais pour satisfaire l'ensemble des besoins, notamment pour les familles en difficultés ou ayant de faibles ressources. Fin 2010, il existe 130 000 demandeurs d'un logement social dans la région, dont une part importante en situation fragile : sans logement ou en logement indigne, nouveaux ménages sans revenus fixes, locataires du parc privé à revenus très faibles, ...

En outre, le parc, surtout le parc privé, est ancien et ne présente pas toujours des conditions d'habitation acceptables, avec parfois des risques pour la santé ou la sécurité des occupants, et souvent une précarité énergétique préoccupante.

L'intervention de l'État sur le parc de logements vise à la fois à augmenter le nombre de logements sociaux neufs, à permettre l'amélioration des logements existants, publics ou privés, et à rénover la partie la plus dégradée du parc, avec une préoccupation constante de développement durable, d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour la construction de nouveaux logements sociaux ou la lutte contre l'habitat indigne et dégradé dans le parc privé, la DREAL dispose de budgets d'intervention qu'elle répartit entre les deux départements et les établissements publics de coopération intercommunale pour le compte du préfet de région.

Concernant les ressources foncières, lors de la révision du programme pluriannuel d'intervention foncière de l'Établissement public foncier (EPF) du Nord - Pas-de-Calais en 2010, la DREAL s'est fortement engagée pour que le recyclage de terrains ou de friches pour des opérations de logement social soit inscrit comme l'axe prioritaire de l'intervention de l'EPF, avec une attention portée sur la production des logements à vocation très sociale dans les communes où les besoins sont les plus importants.

Augmenter le nombre de logements sociaux neufs

En 2010, l'État avait fixé un objectif de 7 400 nouveaux logements sociaux à financer dans la région, dont 1 900 logements destinés aux populations les plus fragiles. Pour cela, le budget de l'État était de 24 millions d'euros, ayant vocation à soutenir les organismes HLM sous la forme de subvention aux opérations de construction. Cette aide directe s'est inscrite dans un effort global de l'État de plus de 210 M€ (hors aides personnalisées au logement), composé d'avantages fiscaux et de prêts à taux préférentiels accordés aux bailleurs sociaux.

L'objectif a été dépassé, puisque près de 7 720 logements ont pu être financés, pour une mise en service en 2012 ou 2013. Ce niveau élevé vient confirmer la croissance amorcée il y a 5 ans.

Parmi les 7 720 logements financés :

- 1 850 sont très sociaux, une priorité forte ayant été donnée aux populations les plus fragiles ou prioritaires dans la mise en œuvre du droit au logement opposable,
- trois quarts présenteront un standard de qualité énergétique nettement supérieur à la réglementation en vigueur avec, pour 2 200 d'entre eux, l'obtention du label Basse consommation (BBC),
- près de 40% se situent au sein de la métropole lilloise, c'est-à-dire là où les difficultés pour se loger sont les plus fortes dans la région. La répartition de la dotation budgétaire entre départements est de 70% pour le Nord et 30% pour le Pas-de-Calais.

Ces résultats reposent sur la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités locales mais aussi bien entendu les organismes HLM et les collecteurs d'Action logement, avec lesquels l'État a renouvelé en 2010 son partenariat. Principal acteur financier du logement social, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) contribue de façon prépondérante à l'augmentation de l'offre de logements par l'octroi des prêts à la construction PLUS et PLAI.

2010 a été l'année de la négociation des conventions d'utilité sociale, qui renouvellent les relations



entre l'État et les 32 organismes HLM de la région, et fixent à chacun des engagements dans plusieurs domaines (mise en œuvre du droit au logement opposable, attribution de logements en faveur des populations défavorisées, rénovation thermique, politique de vente de logements aux locataires, prise en compte du vieillissement des habitants, ...)

L'amélioration de la qualité du parc privé

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH), dont le DREAL est désormais le délégué régional adjoint, a attribué 36,4 millions d'euros en 2010. 5200 propriétaires occupants et 850 propriétaires bailleurs ont pu bénéficier d'aides, via les délégations locales de l'Anah ou les dix collectivités délégataires des aides à la pierre.

Ces aides visent la rénovation des logements du parc privé dans le cadre des priorités que sont la lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration thermique, l'adaptation au vieillissement. Les trois quarts des propriétaires occupants aidés ont réalisé des travaux d'économie d'énergie pour un coût moyen de 7 800 euros.

Cette priorité d'intervention sera considérablement renforcée en 2011 avec le lancement du programme national « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique, qui a été présenté fin 2010 aux collectivités locales et opérateurs intervenant dans le parc privé.

Les aides aux propriétaires bailleurs ont permis le plus souvent la rénovation lourde de logements fortement dégradés, voire indignes pour 350 d'entre eux, au sein de quartiers anciens eux-mêmes en cours de profonde rénovation. Trois dossiers de la région ont été retenus dans le cadre du Programme national expérimental de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) lancé en 2009 par le ministère de l'écologie. Ce programme a donné lieu, au second semestre 2010, à la négociation et à la finalisation d'un partenariat financier régional, précurseur au niveau national, entre l'État, le Conseil régional, l'ANAH et l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

2010 a été la quatrième année d'application du protocole qui lie l'État, l'ANAH et l'EPINORPA jus-

qu'en 2013 pour la réhabilitation des cités minières : 1 800 logements miniers ont bénéficié de 17 millions d'euros de subventions.

Ces résultats ont été possibles grâce à des partenariats d'intervention étroits entre l'ANAH et les collectivités locales, mis en œuvre par les directions départementales des territoires et de la mer, délégations locales de l'ANAH.

La seconde partie de l'année 2010 a également été mise à profit pour engager les consultations nécessaires avec l'ensemble des partenaires de l'ANAH en vue de préparer l'application début 2011 de la réforme structurelle du régime des aides, orientées davantage vers les propriétaires occupants (nombreux dans la région) que vers les propriétaires bailleurs.

Un partenariat nécessaire et constant

La mise en œuvre de la politique du logement repose sur des partenariats complexes et nombreux avec l'ensemble des collectivités locales, les services de l'État, les organismes financeurs comme la Caisse des dépôts et consignations, les organismes HLM et leurs représentants régionaux, les représentants d'Action logement, les associations œuvrant dans le domaine de l'hébergement et du logement des populations défavorisées, ou encore les bailleurs privés.

Le Comité régional de l'habitat (CRH) rassemble l'ensemble de ces partenaires, sous la présidence du préfet de région. Ce comité, dont la DREAL assure l'organisation, s'est réuni en 2010 à 5 reprises, en séance plénière ou en bureau. Outre la répartition des budgets et la validation des orientations, le CRH a également été appelé à examiner 3 Programmes locaux de l'habitat (PLH) élaborés par des agglomérations ou communautés de communes, planification de l'habitat essentielle au sein des documents d'urbanisme, dans une perspective d'aménagement durable.

Un autre partenariat efficace a permis d'aider 25 communes en 2010, pour un montant total de 1 150 000 euros : il s'agit du Fonds d'aménagement urbain, géré par un comité d'élus, destiné aux collectivités pour des actions immobilières en faveur du logement social, et

Enjeux

En Nord - Pas-de-Calais, le secteur de la construction compte plus de 8 600 établissements et fait travailler 100 000 personnes, avec beaucoup de très petites entreprises.

La prise de conscience face au réchauffement climatique conduit à revoir en profondeur les métiers du BTP et leurs formations initiales.

En effet, le bâtiment, au niveau national, est responsable de 45% de la consommation d'énergie et de 25% des rejets de gaz à effet de serre. La France s'est engagée à construire dès 2011 les bâtiments publics en « basse consommation » (moins de 50 kW/m²/an), puis toute construction en « basse consommation » dès 2013 et à énergie positive en 2020 (bâtiment produisant une énergie au moins égale à sa consommation).

L'objectif du Grenelle est de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par les bâtiments existants d'ici 2020 et de 38% les consommations d'énergie. Le chantier de rénovation et de construction durable ouvert aux professionnels est immense.

Résultats 2010

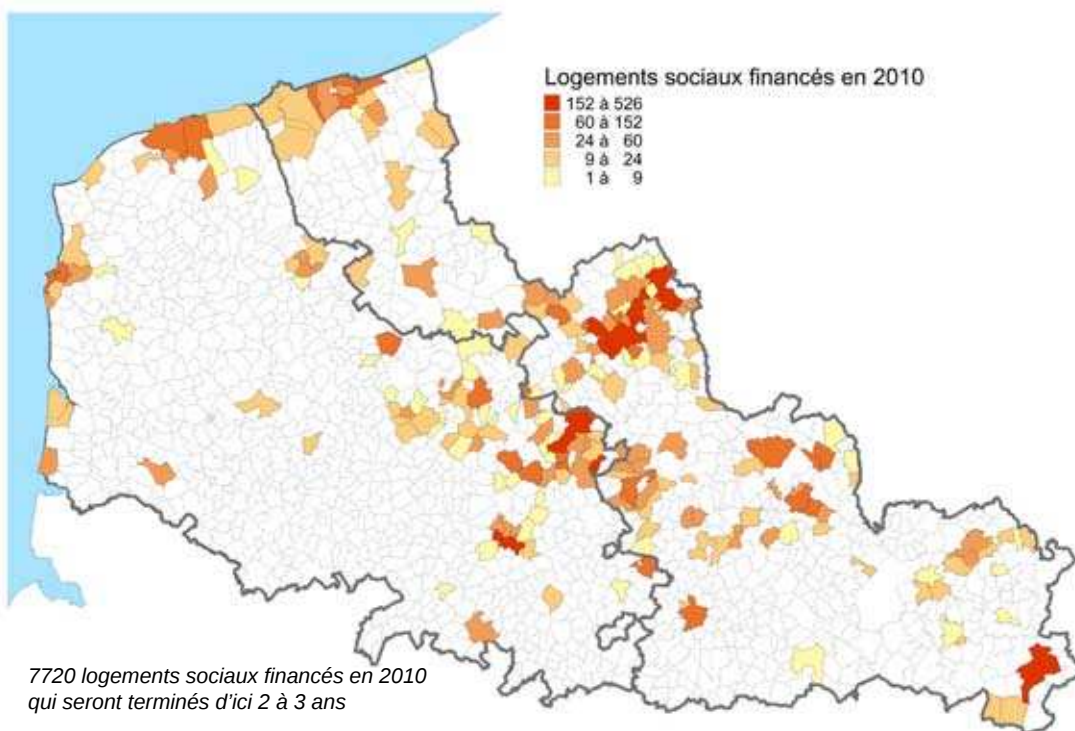
7 720

C'est le nombre de logements sociaux financés en 2010.

Cela comprend une grande part de logements HLM, et aussi des places en résidences pour personnes âgées ou personnes handicapées, en maisons relais, résidences sociales, foyers étudiants ou centres d'hébergement d'urgence. Ces logements seront terminés et mis en service d'ici 2 à 3 ans.

2 600 €/an

C'est la facture énergétique d'une maison ancienne de 100 m² classée G au diagnostic de performance énergétique. La même maison mise aux normes de la réglementation thermique 2012 consommerait seulement 300 euros d'énergie par an. Au moins 175 000 maisons individuelles avec des propriétaires très modestes sont estimées relevant de la classe G.



qui est alimenté par un prélèvement sur les ressources fiscales des communes dont le nombre de logements locatifs sociaux représente moins de 20% des résidences principales (loi SRU). La DREAL est chargée du secrétariat du comité de gestion et de l'instruction des subventions.

Afin d'aider les bailleurs sociaux dans leurs actions d'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires, la DREAL attribue les subventions du

Fonds d'intervention pour le logement locatif social (FILLS) en partenariat avec l'ARH, qui fédère les organismes HLM. Ce Fonds est cofinancé par l'État et les organismes locatifs sociaux.

Promouvoir la qualité de la construction

Le secteur du bâtiment est le plus fort consommateur d'énergie, avant les transports, et il est très

émetteur de gaz à effet de serre. L'application des lois issues du Grenelle impose une nouvelle approche de la construction neuve et de la réhabilitation du parc résidentiel et tertiaire.

La DREAL porte la politique régionale en matière de qualité de la construction à travers notamment la diffusion de la réglementation, l'animation des milieux professionnels, la promotion des matériaux innovants et des économies d'énergie, le contrôle de la réglementation de la construction.

Le Contrôle du respect des règles de construction (CRC) est une mission de police judiciaire qui permet la vérification de la conformité des constructions neuves pendant ou après les travaux. Il est effectué par des agents de l'État qui sont commissionnés et assermentés. Le but est d'inciter les professionnels du bâtiment à réaliser des constructions conformes aux normes et de sensibiliser les acteurs du logement aux enjeux du respect des règles de construction. La DREAL exerce depuis mai 2010, pour le département du Nord, la totalité des procédures d'instruction du CRC, et elle accompagne le Pas-de-Calais dans ce domaine. Elle a préparé la campagne de contrôles 2011 dont l'objectif est de doubler leur nombre et d'améliorer leurs suites administratives et juridiques, notamment avec les procureurs.

Depuis début 2009, les investissements en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le logement sont éligibles aux crédits européens. La DREAL pilote la mise en place de cette nouvelle mesure, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil régional. Une première étape est le financement d'un programme expérimental d'investissement en faveur de l'efficacité énergétique dans le logement social, pour 20 M€ environ, qui permet de tester le dispositif sur un échantillon de 7000 opérations proposé par l'ARH, tout en offrant l'opportunité d'une capitalisation régionale avant la généralisation à venir sur l'ensemble du parc social.

Par ailleurs, une campagne de promotion de l'éco-prêt à 0% pour le parc privé a été menée par la DREAL afin de favoriser les constructions et les rénovations efficaces sur le plan énergétique.

Animer les réseaux professionnels et contribuer au développement des filières vertes

La DREAL travaille en partenariat étroit avec la Cellule économique régionale de la construction (CERC - association soutenue par l'État, la Région et les professionnels du BTP), qui a pour vocation d'être une plate-forme régionale de partage d'informations économiques et de réalisation d'études dans le domaine de construction (évolution des marchés, emplois, formations, développement durable...).

Le grand débat organisé par la CERC « Ensemble, construisons durable » au premier trimestre 2010 a rassemblé plus de 200 personnes : élus, maîtres

d'ouvrages et entreprises sur le thème de la mobilisation du BTP aux enjeux du Grenelle.

La CERC travaille également à une mission confiée par l'association « Alliance Villes Emploi » (association nationale réunissant des collectivités locales sur la question de l'emploi, qui, en partenariat avec l'ADEME, réfléchit à l'amélioration de la qualification des entreprises du BTP aux travaux d'économies d'énergies).

La CERC doit élaborer un diagnostic de la situation actuelle et des perspectives de progrès.

La DREAL a accompagné la démarche sur les aspects « Grenelle dans les métiers du bâtiment » et « énergies renouvelables dans l'habitat à l'horizon 2014 ».

Trois « Lettres de la qualité de la construction » visant l'information des professionnels de la construction et des collectivités locales ont été diffusées (traitant entre autres du Grenelle et de l'accessibilité pour les personnes handicapées).

La DREAL s'est également engagée dans le groupe de travail national consacré à la filière bois afin de préparer un plan régional d'actions pour développer le bois dans la construction

Appliquer les orientations du Grenelle au parc immobilier de l'État

La DREAL, en tant qu'expert Grenelle, participe aux réunions de la Cellule régionale de suivi technique de l'immobilier de l'État, présidée par le préfet de région, conformément à la nouvelle politique immobilière de l'État.

Dans le cadre de sa démarche d'« État exemplaire », l'État s'est fixé des objectifs ambitieux pour intégrer les impératifs du Grenelle de l'environnement à la gestion immobilière de ses propres bâtiments. Dans la région, l'État a déjà financé, pour près de 8 millions d'euros, 63 opérations de rénovation (amélioration de la performance thermique, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) ainsi que des audits « énergie, gros entretien et accessibilité » sur l'ensemble de son patrimoine immobilier, soit 253 bâtiments, représentant une surface globale de 800 000 m². Afin de recueillir et valoriser les données issues de ces audits et produire des programmes pluriannuels de travaux à réaliser sur tous les bâtiments de l'État, la DREAL a été site pilote national pour le nouveau logiciel OCAP.

La DREAL assure également le pilotage d'une expérimentation encore unique en France d'un Contrat de performance énergétique de services : une entreprise privée réalise des aménagements pour améliorer la performance énergétique d'un bâtiment de l'État et se rembourse sur les économies ainsi générées. Deux sites sont concernés : un bâtiment de la DDTM du Pas-de-Calais à Arras et le bâtiment Scrive de la préfecture de région, à Lille.

Priorités 2011

L'objectif de nouveaux logements sociaux financés est fixé à 6 180, dont 1 500 très sociaux. 40% seront en métropole lilloise (répartition budgétaire : 73% au Nord et 27% au Pas-de-Calais). L'aide de l'État aux organismes HLM dépassera 200 M€, dont 18,1 M€ de subventions directes. Concernant le parc privé, plus de 3 500 logements seront aidés (crédits ANAH), avec une double priorité : l'habitat indigne et la précarité énergétique. 38,5 M€ seront affectés, dont 7,1 M€ pour la mise en œuvre du programme national « Habiter mieux », destiné à apporter une aide technique et financière aux propriétaires très modestes en précarité énergétique, en ajout aux aides traditionnelles de l'ANAH. 18 M€ seront apportés pour les anciens logements miniers de la Soginorpa. Plusieurs réformes seront mises en œuvre : les aides de l'ANAH et la gestion du fichier des demandeurs de logement social (« numéro unique »). Les 32 conventions d'utilité sociale avec les organismes HLM sont à finaliser et signer. Les audits réalisés sur les bâtiments de l'État (normes sur l'énergie et sur l'accessibilité) sont à analyser afin d'élaborer un programme pluriannuel de travaux. La nouvelle réglementation thermique « 2012 » est à faire connaître de tous les professionnels du BTP. L'expérimentation sur la rénovation thermique de 7 000 logements sociaux, qui entre dans sa phase d'exécution, sera source d'enseignement méthodologique. Une analyse qualitative des opérations de renouvellement urbain est à conduire au niveau régional en lien étroit avec les DDTM, pour enrichir la stratégie des programmes ANRU à venir.

focus

La ville du bien vivre

La ville durable : ville de demain

Si nombre de théories alimentent le débat, nul ne peut dire ce que sera la ville idéale de demain, la ville du bien vivre ensemble. La DREAL s'emploie au quotidien à participer à la promotion d'un développement économique, environnemental et social en zone urbaine, dans une perspective d'avenir.

La ville durable est initiée dans les faits par les éco-quartiers. Ce que l'on attend d'un éco-quartier pour aller vers une ville durable est à hiérarchiser et à pondérer :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- économies d'énergie dans l'habitat et les transports, éco-construction et promotion des énergies renouvelables,
- transports en commun intelligents, transport doux,
- recyclage urbain des friches et des sites pollués,
- parc de logements adaptés aux différents besoins,
- recyclage des déchets industriels et domestiques,
- lutte contre les pollutions dans l'air, visuelles et sonores, et gestion du foncier pour une ville plus compacte, sans étalement urbain,

- sécurité et prévention des risques,
- intégration de la nature en ville,
- renforcement de la concertation et de l'écoute des habitants,
- intégration des nouvelles technologies de la communication,
- valorisation du patrimoine culturel et historique,
- attractivité pour les entreprises.

Liste d'exigences légitimes, incontournables, qui ne doivent pas générer un modèle de ville standardisée et uniforme, privée de personnalité, de caractère, de fantaisie... Et si la ville de demain s'appuie naturellement sur les trois piliers du développement durable (économique, environnemental, social), l'esthétique ne doit pas être négligée: une ville doit être belle pour que ses habitants en soient fiers.

L'urbanisme durable est une préoccupation majeure en Nord - Pas-de-Calais, région à forte densité de population vivant à 95% en zone urbaine, avec plusieurs agglomérations importantes en attente d'un véritable renouvellement urbain. La grande métropole Lilloise, avec 1,2 million d'habitants, s'est depuis plusieurs années engagée dans la reconstruction de la

ville dans une perspective durable (quartiers d'Euratechnologies, Zone de l'union, Haute-Borne et Haute-Deûle, le quartier d'habitat médicalisé de Capinghem, ...).

La DREAL accompagne tous ces projets ambitieux par des avis techniques et des financements, elle participe à la révision du Schéma de cohérence territoriale et pilote la définition d'un cadre de cohérence entre aménagement et transport sur l'aire métropolitaine lilloise.

En 2009, un premier appel à projets national d'éco-quartiers a été lancé par l'État, qui a distingué notre région (Les rives de la Haute-Deûle, Le Raquet, ...). La DREAL a créé en 2010 un « club régional éco-quartiers » avec l'ensemble des partenaires régionaux concernés, afin d'encourager les initiatives portées par les communes et coordonner les diverses aides financières existantes (État, Europe, collectivités, ADEME, Caisse des dépôts, Union sociale pour l'habitat). La DREAL accompagnera en 2011 le nouvel appel à projets d'éco-quartiers, qui conduira à la définition d'un label national.



INTERVIEW
Philippe Lalart
directeur
départemental des
territoires et de la
mer Nord

Personnes sans abri

L'humanisation des structures d'hébergement d'urgence

Le plan de relance de l'économie comportait fin 2008 un important volet relatif au logement et à l'hébergement, et donnait une impulsion nouvelle à la politique nationale en faveur des personnes sans-abri ou mal logées, pour viser, dès que possible, l'accès à un logement durable et pérenne (politique du « logement d'abord »). Il prévoyait également une action forte de réhabilitation des structures d'hébergement existantes, qui proposent encore souvent des locaux collectifs et mal équipés, quelquefois incompatibles avec l'accueil des personnes dans le respect de leur dignité, de leur intimité et de leur sécurité.

Un programme de modernisation des centres d'hébergement a donc été engagé en Nord - Pas-de-Calais, avec des exigences techniques fortes, prévoyant l'individualisation des chambres et l'application de normes de confort proches de celles en vigueur pour les logements-foyers. Outre l'intervention sur le bâti, le programme prévoit que chaque réhabilitation devienne également l'occasion d'améliorer le projet social porté par l'organisme, souvent une association, gestionnaire du centre d'hébergement (conditions d'accueil, accompagnement des

personnes accueillies, services apportés, ...). Les subventions prévues relèvent soit de l'Agence nationale de l'habitat pour les travaux d'amélioration, soit directement du ministère chargé du logement dans le cas de reconstruction de centres existants trop vétustes pour être rénovés. Dans les deux cas, la DREAL s'est vue chargée de la programmation budgétaire de ces opérations, l'instruction des dossiers techniques ayant été confiée aux directions départementales des territoires et de la mer. Dans la mesure où ce programme d'intervention requiert l'examen simultané des travaux proposés et des projets sociaux propres à chaque centre d'hébergement, un travail interministériel est réalisé au plan local.

La DREAL assure l'animation d'un comité régional réunissant la direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale, les directions départementales des territoires et de la mer, et les directions départementales de la cohésion sociale. Ce comité est notamment chargé d'examiner les demandes techniques ou financières déposées par les associations.

Le programme d'humanisation est fortement monté en charge en 2010 en région Nord - Pas-de-Calais. Les subventions délivrées ont permis le financement des travaux de modernisation de plus de 1 200 places d'hébergement, réparties dans une vingtaine de centres disséminés sur l'ensemble de la région. Près de dix millions d'euros de subventions ont été accordés.

Ce programme ambitieux se poursuivra en 2011. Plus d'une quinzaine d'opérations ont été recensées. À partir du 1^{er} janvier 2011, en application de la loi de mobilisation et lutte contre l'exclusion de mars 2009, l'accès à ces financements sera toutefois réservé aux organismes ayant obtenu un agrément ministériel reconnaissant leurs compétences en maîtrise d'ouvrage, agrément pour lequel la DREAL recueille l'avis du comité régional de l'habitat.

Comment le droit au logement opposable (DALO) est-il assuré dans le Nord ?

La mise en œuvre du droit au logement opposable s'appuie sur le dispositif déconcentré du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDLPD), bénéficiant ainsi du partenariat local existant. L'instruction des dossiers est effectuée au plus près du terrain :

- les demandes de logement : au sein des commissions locales d'arrondissement, instances locales du PDLPD où se trouvent réunis l'ensemble des acteurs du logement des personnes défavorisées (État, bailleurs, CAF, CCAS, conseil général, ...),
- les demandes d'hébergement : par les Cellules d'accueil et d'orientation, associations qui gèrent l'orientation des demandeurs d'hébergement vers les structures d'accueil.

5 329 recours DALO ont été déposés dans le Nord fin 2010 (un rythme stabilisé à environ 2000 par an). Le taux actuel de recours reconnus prioritaires et urgents par la Commission de médiation (COMED) est de 45% (9,4% relogés avant passage en COMED et 35,6% avec proposition de logement faite après COMED). La mobilisation de l'offre s'appuie sur le contingent préfectoral réservataire de logements sociaux. L'État a signé en 2008 une convention cadre triennale avec l'Association régionale de l'habitat qui encadre les conventions annuelles de patrimoine signées avec les 24 bailleurs sociaux du Nord, et qui détermine les modalités d'exercice du droit de réservation du Préfet au profit des publics prioritaires à hauteur de 25% sur le flux des mutations opérées ainsi que sur les nouveaux logements mis en service.

Comment se répartissent les missions DALO entre la direction départementale des territoires et de la mer 59 et la direction départementale de la cohésion sociale 59 ?

Depuis le 1^{er} décembre 2010 et la nouvelle organisation de l'administration départementale de l'État, le DALO relève de la direction départementale de la cohésion sociale, qui assure le pilotage du dispositif, le secrétariat et l'animation de la commission de médiation, le suivi des relogements, du décompte du contingent mobilisé et des contentieux. La DDTM participe activement au dispositif en préparant les conventions de réservation avec les bailleurs dans le cadre de la tutelle qu'elle assure sur ceux-ci. Forte de son organisation infra-départementale et de son implication dans la mise en œuvre du PDLPD, elle assure le secrétariat et l'animation des comités locaux en charge de la pré-instruction des recours.

L'action des deux services est complémentaire (la DDCS sur les besoins des publics et la DDTM sur la connaissance de l'offre et contrôle des bailleurs). La réussite que connaît la mise en œuvre du DALO dans le Nord repose sur la qualité du partenariat qui s'est développé entre les deux directions interministérielles.



Aménager durablement les territoires et organiser les déplacements

Le Nord - Pas-de-Calais compte la part d'espaces naturels la plus faible de France : 13% contre 38% à l'échelle nationale. L'artificialisation du territoire induite par le renouveau économique, la périurbanisation et les besoins d'infrastructures de transports importants aggravent cette situation. L'État s'est engagé auprès des collectivités pour coordonner l'émergence de projets ambitieux d'aménagement durable.

Repères

La planification territoriale intègre les enjeux déplacements dans son élaboration.

Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, l'élaboration des Plans de déplacements urbains (PDU) permet d'intégrer des objectifs ambitieux conformes aux objectifs de développement durable.

9 PDU sont réalisés en région Nord - Pas-de-Calais dont 1 non obligatoire. Un dixième est en cours d'élaboration. L'ensemble de ces réflexions, pour lesquelles l'État s'assure de la cohérence, doit permettre d'organiser les déplacements et de réorienter le comportement des citoyens sur des modes économes en énergie.

Chiffres :

*595 km d'autoroute,
249 km de routes nationales,
11 407 km de routes départementales
45 km de métro,
40 km de tramway,
53 km de Bus à haut niveau de service (BHNS),
3,88 déplacements/jour effectués par chacun,
65,5% des déplacements en voiture,
24,1% à pied,
6,4% en transport collectif,
1,8% en vélo,
1,26 usagers en moyenne par véhicule,
1,18 véhicules par ménage en moyenne.*

En Europe, les métropoles pèsent dans le développement des territoires. Cependant, les agglomérations françaises n'ont pas atteint leur taille critique pour entrer dans le club très fermé dans lequel évoluent Amsterdam, Milan, Barcelone, Hambourg. En réponse à l'appel lancé par le gouvernement français, le 2 mai 2005, les présidents de 23 collectivités publiques françaises et belges ont signé une déclaration d'intention affirmant leur volonté de coopérer au développement d'un ensemble métropolitain binational et bilingue rassemblant plus de 3,5 millions d'habitants.

L'ambition collective est de faire de cette aire métropolitaine un espace dynamique et compétitif au cœur de l'Europe, qui témoigne de ses valeurs de solidarité, de respect de la diversité culturelle, et de la responsabilité vis-à-vis de l'environnement. De ce projet ambitieux est né, entre collectivités, l'association Aire métropolitaine de Lille (AML). Un groupement européen de coopération territoriale couvre une partie du périmètre.

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, le Préfet de région Nord - Pas-de-Calais a lancé, en partenariat étroit avec les collectivités, en 2009 la « démarche préparatoire pour un cadre de cohérence de l'aménagement et les transports pour l'aire métropolitaine lilloise », à l'échelle du grand territoire formé par le continuum urbain lillois et du bassin minier, démarche à laquelle les partenaires belges sont conviés.

L'objectif est d'examiner les projets portés par les différents acteurs du territoire dans une analyse globale, de déterminer collectivement les synergies, sans remettre en cause les projets arrêtés par les partenaires, et d'imaginer les orientations de développement possibles qui favoriseront son attractivité.

Cette démarche dont la coordination technique revient à la DREAL, associe l'ensemble des représentants des territoires concernés. Elle est arrivée au terme de sa première étape en octobre 2010 avec la réalisation d'un état des lieux partagé du territoire, des démarches engagées et des projets arrêtés.

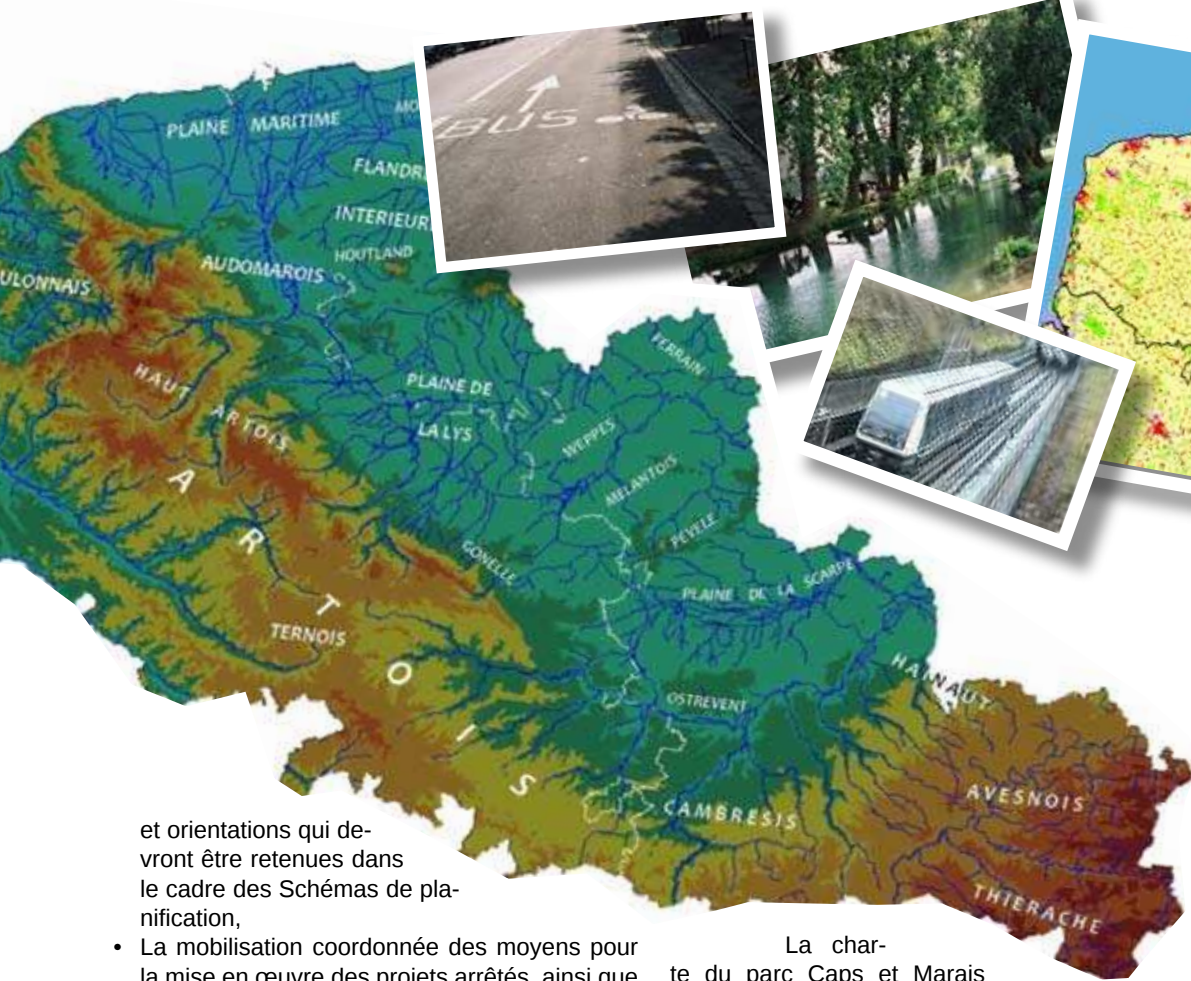
Un état des lieux pour éclairer le futur

L'état des lieux a mis en relief les interactions entre l'aménagement urbain, la demande de mobilité induite et les offres de transport qui en découlent, la protection contre les risques naturels, et les incidences sociales et économiques (sur l'agriculture notamment). Les pollutions diffuses (activités urbaines et transports) et la préservation de la qualité de l'air et la protection de la ressource en eau sont en lien avec les impacts des aménagements. Le maintien d'espaces agricoles et de la trame écologique doivent entrer dans la conception d'une articulation entre aménagement et déplacement. Les premières esquisses tendancielles ont été dessinées à partir des stratégies et projets. Elles posent les bases des questionnements futurs, qui devront répondre à quatre enjeux :

- Identifier la place à réserver pour les espaces naturels, agricoles, à l'amélioration de la matrice environnementale, à la préservation de la ressource en eau, à la prévention contre les risques naturels ou technologiques,
- Maîtriser l'étalement urbain pour optimiser le foncier, participer au bien être des habitants et au développement économique,
- Assurer la cohérence des offres de transport (matérielles et immatérielles) qui répondent aux besoins, tout en diminuant la dépendance à l'automobile – camions, et en accentuant l'organisation d'un réseau de plateformes multimodales,
- Mettre à profit le positionnement européen de l'AML dans la dynamique de développement transfrontalier.

Plusieurs perspectives d'application du cadre de cohérence de l'aménagement et des transports sont envisagées :

- L'élaboration d'une Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD),
- La reprise des éléments de consensus dans le cadre de l'élaboration du Schéma national des infrastructures de transport par l'État,
- La mise en œuvre opérationnelle des objectifs



et orientations qui devront être retenues dans le cadre des Schémas de planification,

- La mobilisation coordonnée des moyens pour la mise en œuvre des projets arrêtés, ainsi que des orientations partagées pour la contractualisation 2013 - 2020.

Intégrer le développement durable dans la planification territoriale

L'objectif est d'améliorer la planification territoriale en contribuant à un aménagement raisonné qui intègre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'association aux démarches d'urbanisme des Schémas de cohérence territoriale des Plans de déplacements urbains et de plusieurs Plans locaux d'urbanisme importants (intercommunaux, sur le littoral...) a permis la prise en compte les enjeux mis en avant par la DREAL.

Dans le cadre de sa nouvelle mission « ville durable », la DREAL a lancé une démarche d'animation des éco-quartiers qui sera amplifiée en 2011. La DREAL a également contribué aux « porter à connaissance » élaborés par la DDTM du Nord pour les Programmes locaux de l'habitat (PLH) de la métropole lilloise et de la communauté urbaine de Dunkerque : note d'enjeux, expertise, fourniture de traitements statistiques. Elle a organisé l'examen en bureaux du Comité régional de l'habitat de plusieurs PLH (Communauté de communes Coeur d'Ostrevent, Lens Liévin, ...).

Suite à l'accompagnement par la DREAL puis aux avis finaux de l'État et du Conseil national de la protection de la nature en mai 2010, la révision des 2 chartes des parcs naturels régionaux Avesnois et Scarpe Escaut a été validée et le renouvellement du label a été obtenu.

La charte du parc Caps et Marais d'Opale est à mi-parcours et l'avis intermédiaire rendu en juin par l'État a conduit à un travail complémentaire sur sa qualité, notamment en matière d'artificialisation de l'espace.

Contrôler les orientations de l'aménagement

Le rôle de la DREAL est de contrôler la bonne mise en œuvre des orientations de l'aménagement durable, notamment par le biais des avis sur projets et à leur soutien financier, de la stratégie foncière et de la mobilisation du réseau d'ingénierie locale.

Au-delà des avis de l'autorité environnementale, plus de 1 000 avis ont été rendus sur des projets régionaux : antennes de radiotéléphonie, distribution d'énergie électrique, appel à projets pour le photovoltaïque, appel à projets ports exemplaires, projet Interreg...

Les enjeux du Grenelle ont motivé la sélection des projets suite aux demandes de soutien financier dans le cadre du volet territorial du Contrat de Projets État-Région (CPER) et du Programme opérationnel FEDER de crédits européens (appel à projets excellence territoriale, requalification des friches industrielles). Plus d'une soixantaine de dossiers ont été traités et la DREAL a contribué à la révision à mi-parcours du CPER et du FEDER.

La participation à la rédaction des programmes partenariaux d'activité des agences d'urbanisme et de la mission bassin minier, et la mise au point du programme annuel des Parcs naturels régionaux, permet le portage des enjeux du Grenelle.

Enjeux

En moins de 20 ans, 6 500 ha d'espaces agricoles ou naturels ont été artificialisés. Les Schémas de cohérence territoriale, élaborés avant les orientations des travaux du Grenelle de l'environnement, n'ont pas intégré totalement les enjeux du développement durable. L'organisation spatiale de la région Nord - Pas-de-Calais favorisée par des échelles courtes s'est structurée autour du réseau autoroutier de l'État. Cette organisation, au-delà des échelles de compétence territoriale, bouleverse les équilibres sociaux, crée des concurrences inutiles entre les territoires et rend la cohérence des politiques publiques complexe. L'État doit s'assurer, dans le respect des compétences propres à chaque collectivité, de la cohésion des territoires, de l'émergence des projets aux bonnes échelles. Il doit veiller à la prise en compte des objectifs du Grenelle de l'environnement. À ce titre, il veille en tant que gestionnaire de grandes infrastructures notamment de transports, au maintien de leur niveau de service et de leur intégration dans l'environnement. Dans la poursuite du Grenelle de l'environnement et de l'objectif de réduction de gaz à effet de serre, l'État accompagne les collectivités pour la mise en œuvre de la stratégie de report modal de la voiture vers les transports collectifs et alternatifs.

Résultats 2010

3,6% :
pourcentage maximum de
sols qui pourront être
«artificialisés» d'ici 12 ans
dans les parcs naturels
régionaux Avesnois
et Scarpe-Escaut. Cela
répond à la nécessité de
préserver les espaces
naturels.

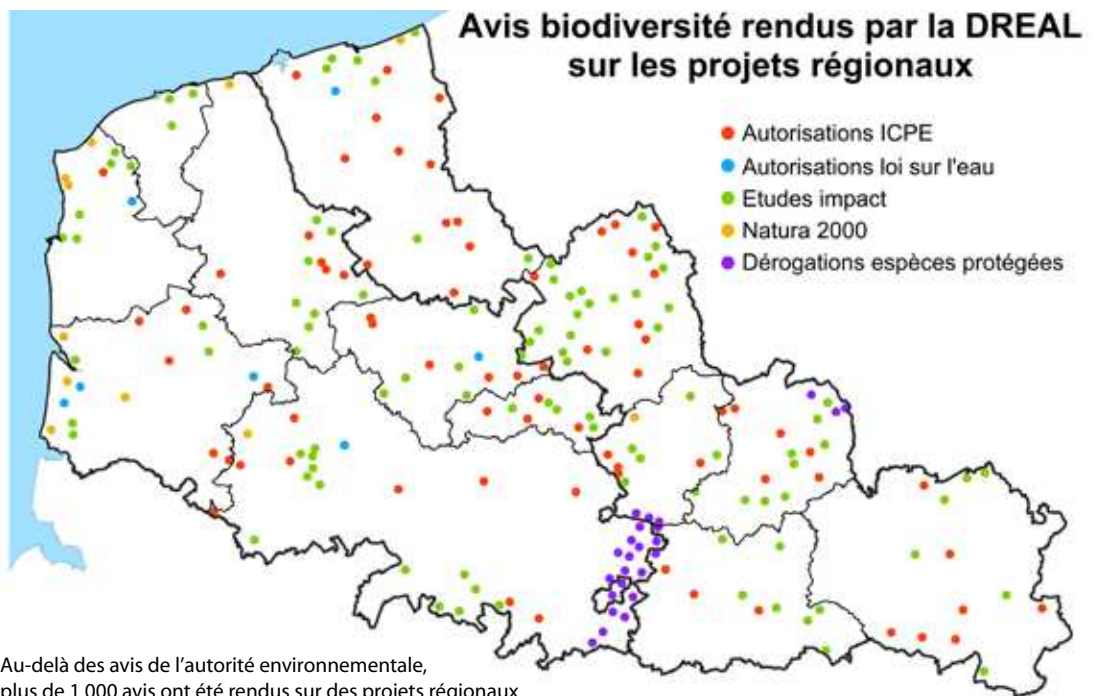
318 :
nombre de demandes
d'installation d'antennes de
radiotéléphonie
qui ont été examinées
par les instances de
concertation compétentes

8 km :
total des voiries remises
aux normes, permettant
ensuite
la rénovation de 270
logements du bassin minier
raccordés aux réseaux
d'assainissements.
L'État a engagé pour cela
11,2 millions d'euros
(programme GIRZOM).

3,5 millions d'euros :
subvention européenne
pour la requalification de
11 friches industrielles
d'ampleur.

111,6 millions d'euros :
budget affecté à la mise
en œuvre des politiques de
transport
(52,6 M€ au titre du CPER
pour la mise en œuvre
des actions ferroviaires,
fluviales et de transports
collectifs,
59 M€ au titre des
opérations d'investissement
du réseau routier national
dont 30,8 M€ pour
les réhabilitations des
chaussées).

45,5 millions d'euros :
montant des dépenses
sur les opérations
d'investissement du
réseau routier national.
7,4 M€ ont été consacrés
au programme de
requalification réduction des
nuisances sonores.



Au-delà des avis de l'autorité environnementale,
plus de 1 000 avis ont été rendus sur des projets régionaux

La DREAL a ainsi accordé plus de 2 M€ d'aides. L'animation de 5 journées inter-régionales, en partenariat avec le Centre d'études techniques de l'équipement et le Centre de valorisation des ressources humaines, a permis de porter à connaissance des partenaires territoriaux les enjeux de l'aménagement durable.

Orienter la politique foncière

La participation aux conseils d'administration de l'Établissement public foncier (EPF) vise à orienter les opérations de renouvellement urbain et de recyclage des friches au regard des enjeux de l'habitat social, de la maîtrise de la consommation de l'espace, de la préservation des milieux et construction de la trame verte, et de la prise en compte de l'environnement dans les chantiers.

Un travail d'analyse approfondie a alimenté un débat pour le renouvellement du Programme pluriannuel d'intervention (PPI) de l'EPF, portant sur les capacités d'action de l'EPF et sur la territorialisation du logement social et du renouvellement urbain.

Développer une politique de transports collectifs

Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et péri-urbains constitue une priorité pour l'État afin de répondre aux enjeux de développement durable dans le domaine des déplacements.

Le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 prévoient la participation de l'État au développement de 1 500 km de voies nouvelles de transports collectifs en site propre (métro, tramway, bus à haut niveau de service). D'ici 2020, l'État apportera 2,5 milliards d'euros aux projets nouveaux via des appels à projets.

Créer des pôles d'échanges pour favoriser l'intermodalité

Le Grenelle de l'environnement vise les modes alternatifs à l'automobile (une personne seule dans sa voiture). Parce qu'il met plusieurs modes de transports en relation et en optimise les correspondances, le pôle d'échanges est un outil pour favoriser l'intermodalité.

Une vingtaine de projets de pôles d'échanges sont actuellement étudiés. Ces projets permettent de faire prendre conscience aux collectivités du potentiel des gares et de leurs quartiers pour atteindre les objectifs environnementaux.

La DREAL participe aux études visant à encourager les politiques locales et à les faire bénéficier des aides possibles des fonds FEDER et CPER. Ces fonds permettent d'avoir un effet levier et de développer les projets, en termes de contenu

(plus ambitieux en matière de service : signalétique, déplacement d'abris bus au droit d'une gare...), de périmètre (agir sur les périmètres de la collectivité et en simultané sur ceux de la SNCF et de RFF), voire qualitatif (matériaux plus conformes aux exigences environnementales, ...).

En 2010, les projets de Bailleul, de Templeuve, d'Arleux et de Montigny-en-Ostrevent ont significativement avancé, avec pour objectif en 2011, le lancement des appels d'offres pour les travaux.

Un parc vélos sécurisé de plus de 500 places, cofinancé par les fonds FEDER, a été réalisé à proximité de la gare de Lille Flandres.

L'opération de déviation de la RN17 entre les communes de Thélus et Vimy, d'une longueur de 5,1 km a été mise en service le 11 mai 2010. Elle constitue le second maillon à 2x2 voies de l'itinéraire Arras-Lens, après la mise à 2x2 voies en 1996 de la section entre la rocade Nord d'Arras et l'A26. Elle contribue à diminuer le temps de parcours et à rapprocher les agglomérations d'Arras et Lens, ce qui concourt à améliorer les relations économiques et d'échange entre les zones d'habitat et les bassins d'emplois.

Inscrite au Programme de développement et de modernisation des itinéraires, la mise à 2x2 voies des 4 km restants entre Vimy et Avion finalisera l'aménagement de l'itinéraire.

Raccordé à l'A26 à hauteur de Thélus, l'aménagement à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire RN17 renforcera l'accessibilité de l'Arrageois et du bassin minier en contribuant à l'émergence de projets de territoire, parmi lesquels on peut citer l'emblématique Louvre-Lens.

À l'échelle régionale et dans la continuité des RN47 et RN41 (Lens-Lille) déjà totalement à 2x2 voies, l'aménagement complet de la RN17 à 2x2 voies constituera un maillon essentiel pour un itinéraire complémentaire à l'autoroute A1 entre Arras et Lille.

La RN2, axe structurant de l'Avesnois, assure les liaisons entre l'extrémité du département,

Avesnes, Fourmies et les grands équipements tel que Val Joly et les agglomérations de Maubeuge et Valenciennes.

Dans la continuité du contournement ouest de Maubeuge, l'État a engagé, sur le plan de relance, l'aménagement de la RN2 en réalisant à 2x2 voies la section Hautmont-Beaufort. Les travaux de terrassement et d'assainissement, de la couche de fondation ainsi que la construction du dernier ouvrage de la section ont été réalisés en 2010 avant l'hiver.

L'État accompagne Lille métropole communauté urbaine dans le projet du Grand stade. Inscrite au Programme de développement et de modernisation des itinéraires, la construction d'un échangeur dans le nœud autoroutier constitué par les autoroutes A22, A23, A27 et par la RN227 a été déclarée d'intérêt général le 18 novembre 2009. Dès 2010, le chantier comprenant la construction de trois ouvrages d'art importants et la reprise de deux ouvrages a été engagé. La livraison de l'échangeur est prévue pour l'été 2012.

Concilier développement économique et protection de la biodiversité

Le gaz naturel est transporté dans un réseau de canalisations enterrées dont la durée de vie est très longue. Ces canalisations ne dégradent pas les paysages et ont un impact faible sur les activités humaines. Elles permettent de transporter de façon discrète et sûre de grandes quantités d'énergie sur de longues distances.

La canalisation Hauts de France II sera posée en parallèle à la canalisation Hauts de France I limitant ainsi l'impact des bandes de servitudes. De plus, elle bénéficiera du retour d'expérience lié au chantier de pose de la précédente, notamment en terme de tri des terres, de remise en état des sols et de préservation de la biodiversité. Le coût du projet est estimé à 500 millions d'euros. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2012 et la mise en service pour la fin 2013.

Priorités 2011

Faire prendre en compte le plus en amont possible les enjeux environnementaux dans tout projet d'aménagement et valoriser les avis de l'autorité environnementale.

Promouvoir l'aménagement durable des territoires en accompagnant les collectivités dans leurs démarches de planification, en assurant le portage des politiques issues du Grenelle ainsi que l'animation de l'ingénierie locale.

Organiser la conception des scénarios concertés pour le cadre de cohérence aménagement-transport sur l'aire métropolitaine lilloise.

Animer les actions de promotion de la ville durable et des éco-quartiers, et poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie foncière régionale dans une perspective « Grenelle ».

Accompagner les autorités organisatrices de transport pour démarrer les travaux de projets de transports collectifs retenus lors des appels à projets et conduire les procédures techniques, administratives et financières afférentes.

Piloter la mise en œuvre du CPER transport et les porteurs de projets dans le respect des objectifs techniques et de planification.

Réaliser les opérations d'investissement du réseau routier national conformément aux engagements de l'État. À ce titre, mettre en service en septembre 2011, la section Hautmont-Beaufort, poursuivre le programme de requalification environnementale du réseau routier (A27, A21, A2, ...).





focus

Enquête publique

Les avis de l'autorité environnementale

De nombreux projets émergent dans la région : stades, lotissements, contournements routiers ou voies navigables, industries, carrières, zones d'activités commerciales, gros chantiers urbains, tramways, champs d'éoliennes, infrastructures pour l'électricité ou le solaire, déchèteries, élevages d'animaux, documents d'urbanisme qui engagent l'avenir...

Le porteur de ces projets est tenu de fournir un document qui présente les impacts sur la faune, la flore, l'eau, les paysages, le patrimoine, la santé (qualité de l'air, bruit, déchets), la consommation de terres agricoles, l'étalement urbain, les déplacements et les modes de transport, les émissions de gaz à effet de serre. En cas de nuisances avérées, il doit prévoir des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Avant d'être mise à disposition dans le cadre de l'enquête publique préalable à toute décision, cette étude des impacts doit être examinée par une autorité environnementale. Cette autorité est chargée de donner un avis détaillé sur l'exhaustivité et la qualité de l'étude, et sur la prise en compte de l'environnement et des principes du Grenelle dans la conception du projet. La loi a désigné le préfet de région pour produire

cet avis, sur proposition du DREAL. Pour les projets menés par l'État, c'est le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) qui rédige l'avis.

Par ses avis, rendus publics, l'autorité environnementale apporte toutes les informations nécessaires au public pour répondre en connaissance de cause à l'enquête publique, et donne au porteur du projet la possibilité de l'améliorer tant sur le plan technique au regard de l'environnement que sur les plans juridiques et réglementaires.

La DREAL a rédigé 145 avis en 2010 : 30% sur des projets de ZAC, 30% sur des installations industrielles, 20% sur l'éolien, 14% sur des infrastructures routières et 18% sur divers projets (stades, tram, renouvellement urbain...) Deux tiers des avis concernent des projets du Nord et un tiers du Pas-de-Calais. Elle a apporté en outre 2 contributions au CGEDD, sur la remise en navigation du canal de Condé à Pommeroeul et sur l'amélioration de la capacité de la gare de Lille Flandres. Certaines voies de progrès dans les études d'impacts ont pu être constatées : complétude de l'analyse de la biodiversité en présence, justification des choix à argumenter, analyse des

effets induits par le projet, enjeux à hiérarchiser, choix des mesures appropriées pour éviter, réduire ou compenser les impacts....

La DREAL a organisé des journées d'information pour sensibiliser les services des collectivités locales, souvent porteurs des projets, les bureaux d'études qui rédigent les études d'impacts, les commissaires-enquêteurs qui organisent les enquêtes publiques.

L'autorité environnementale doit aussi jouer un rôle de pédagogue, de conseiller, sans juger de l'opportunité du projet : la mission est délicate mais essentielle pour garantir un aménagement du territoire respectueux de l'environnement.

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
 ● Lien internet ●
 ● www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-consultation-des-avis- ●
 ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●



INTERVIEW
Jean Louis Sehier
 directeur
 mobilité, pôles
 mobilités transports,
 Lille métropole

Le premier Plan de déplacements urbains (PDU) de Lille métropole a été adopté en juin 2000. Le contexte a changé depuis.

Le PDU définit les grands principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement. Depuis les années 2000, la notion de développement durable marque toutes les politiques et les projets des collectivités.

Au niveau national, le Grenelle de l'environnement a fixé des priorités et des objectifs impactant les politiques de déplacements.

On a aussi observé une rupture dans les pratiques de mobilité.

En 2006, l'enquête déplacements de Lille Métropole a montré pour la première fois en France une baisse de la mobilité en voiture des habitants, compensée par une légère hausse des longueurs de trajets : elle conduit à une stabilisation du trafic automobile des habitants de Lille Métropole.

Comment s'est construit le PDU ?

C'est un travail important commencé dès 2006 pour aboutir à l'arrêt du projet en avril 2010 puis à l'adoption définitive en avril 2011. Des dizaines de réunions techniques avec l'ensemble des partenaires du territoire, dont la DREAL qui a pris toute sa place, puis de nombreuses réunions politiques pour définir les orientations et les projets à retenir.

Quels sont les objectifs de réduction de gaz à effet de serre ?

Le PDU définit des objectifs de mobilité qui, combinés à l'évolution technologique attendue des véhicules, devrait conduire à une réduction des GES de 40% en 2020 par rapport à 2006.

Quels sont les principaux projets du PDU ?

Ils sont nombreux.

Au-delà des projets classiques sur le développement des transports en commun et le partage de la rue, on peut citer :

- *la modération de la vitesse avait été un point fort du premier PDU avec le développement des zones 30 au cœur des villes. Elle concerne maintenant les voies rapides avec une harmonisation à la baisse des limitations de vitesse,*
- *l'articulation entre l'aménagement du territoire et les transports est sans doute le point le plus important du PDU. Les systèmes de transports alternatifs à la voiture ne pourront jamais être efficaces et économiquement acceptables dans une ville qui poursuivrait son étalement sur le territoire.*

Transports urbains

Vers un doublement des transports en commun en site propre

Les résultats de deux appels à projets « transports urbains » lancés en octobre 2008 et mai 2010 ont été annoncés les 30 avril 2009 et 9 février 2011.

La région comporte 138,4 km de transports collectifs en site propre (hors TER). Lors du premier appel à projets, 3 ont été soutenus, soit 55 km d'extension du réseau :

- la ligne 2 du tramway de Valenciennes portée par le SITURV (29 km, 155 M€),
- la ligne de tramway Lens - Liévin portée par le SMT Artois-Gohelle (19 km, 318 M€),
- une ligne de bus à haut niveau de service entre Roubaix et Hem portée par LMCU (7 km, 7,4 M€), dont les travaux doivent débuter avant la fin de l'année 2011.

Le deuxième appel à projets a été lancé le 4 mai 2010. Pour accompagner les collectivités locales, l'Etat, sous le pilotage de la DREAL, a mis en place un comité technique consultatif constitué par la DREAL, les DDTM du Nord et du Pas-de-Calais et le CETE Nord - Picardie pour assurer la cohérence entre aménagement et transport et analyser les impacts au regard des risques et des enjeux environnementaux et des itinéraires de transports exceptionnels.

Quatre autorités organisatrices de transports ont déposé un total de sept dossiers, soit la création d'environ 45 km de lignes de bus à haut niveau de service, 19 km de tramway et l'amélioration des 45 km du métro de Lille.

Quatre dossiers de LMCU ont été examinés :

- le renforcement de la capacité du métro par doublement de la longueur des rames sur la ligne 1 et l'ajout de rames sur la ligne 2,
- la création de deux lignes entre Halluin - Roncq - Tourcoing,
- un premier maillon d'une liaison transversale Villeneuve d'Ascq - Mons - Marcq-en-Baroeul, ainsi que le prolongement de la ligne entre Roubaix et Watrelos.

Le syndicat mixte des transports Artois-Gohelle a représenté son projet de ligne de tramway entre Béthune et Bruay-la-Buissière.

La communauté urbaine de Dunkerque propose un dossier pour relier Grande-Synthe au centre ville de Dunkerque.

Le syndicat mixte des transports du Douaisis a présenté un dossier d'extension de la ligne A du bus guidé.

Le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais a déposé un dossier de création d'un RER entre Lille et Hénin-Beaumont (entre Lens et Douai) à horizon 2020. Ce projet fera l'objet d'études complémentaires préalables à un débat public avant de pouvoir être inscrit à un appel à projets.

Tous les projets présentés ont bénéficié d'une subvention pour un montant global de 64,27 M€.

Les candidatures au second appel à projets représentent 95 km de lignes nouvelles dont les travaux débiteront entre 2011 et fin 2013. L'augmentation de la capacité du métro va impacter 45 km du réseau par un investissement massif dans du matériel roulant et le système de sécurité.

Ainsi, un investissement de plus de 1,5 milliard d'euros sera consacré au développement des transports collectifs dans les 7 ans avec un impact économique direct important pendant les phases de réalisation.

A l'issue de ces travaux, le réseau aura presque doublé en milieu urbain en passant de 138,4 km à 257,4 km et l'offre de service sur le métro de Lille sera augmenté d'un tiers.



MEDDTL en région

Repères

Le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) est représenté dans la région par 7 services pour un total de 3 500 agents.

La DREAL pilote des politiques de l'État sous l'autorité du préfet de région et en lien avec les préfets de département, et fournit des fonctions de support aux différents services. La DREAL assure également des missions pour le ministère en charge de l'énergie.

Les DDTM (directions départementales des territoires et de la mer) du Nord et du Pas-de-Calais assurent la mise en œuvre opérationnelle de ces politiques en lien avec les acteurs des territoires. Elles agissent également pour le compte du ministère chargé de l'agriculture.

Le CETE Nord - Picardie (centre d'études techniques de l'équipement) fournit des appuis en matière d'étude, d'expertise et de documentation.

Le CVRH (Centre de Valorisation des Ressources Humaines) est chargé du développement des compétences.

Le SN (service navigation) exerce des missions pour l'État dans les domaines du transport fluvial et de l'environnement, avec une mise à disposition de Voies navigables de France.

La DIR (direction interdépartementale des routes) Nord assure l'entretien et l'exploitation des autoroutes non concédées et routes nationales.

Certains de ces services démultiplient leur action sur les territoires à travers des unités, délégations ou coordinations territoriales, ou des unités spécialisées (mer, littoral et

Un ministère présent à travers sept services

Des hommes et des femmes au service d'une stratégie commune

Après la création de la DREAL en mars 2009, l'année 2010 a vu la création des DDTM, services interministériels sous l'autorité du préfet de département. Ce nouveau contexte a nécessité une organisation inter-services qui comprend :

- un pilotage général par un Collège des directeurs en région (CODER) réuni chaque mois,
- un pilotage de chaque politique publique ou Budget opérationnel de programme (BOP) par un référent en DREAL, complété par des réseaux thématiques d'acteurs « métier » et d'acteurs budgétaires (contrôleurs de gestion),
- un fonctionnement inter-services des réseaux « métier », afin de conforter le lien entre les acteurs chargés de mettre en œuvre les politiques.

À cela s'ajoutent des missions régulières avec les DDTM, organisées conjointement par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et la DREAL. Dans ce cadre a été validé en juin 2010 un document général d'articulation des missions entre DREAL et DDTM.

Le Document de stratégie régionale (DSR), qui être mis à jour en 2011, décline une stratégie unifiée du MEDDTL au regard des enjeux territoriaux. Il intègre les orientations des responsables de programme et de l'État en région, ainsi que la territorialisation du Grenelle de l'environnement. Il définit les modalités de coordination des acteurs publics et apporte une vision prospective des ressources humaines. Il intègre aussi les priorités du Plan d'action stratégique de l'État en région.

Une connaissance partagée

Les études conduites par les services, dont la « Lettre des études » constitue un reflet périodique, sont des outils de connaissance et de compréhension du fonctionnement des territoires en réponse aux enjeux décidés dans les DSR et en amont des BOP.

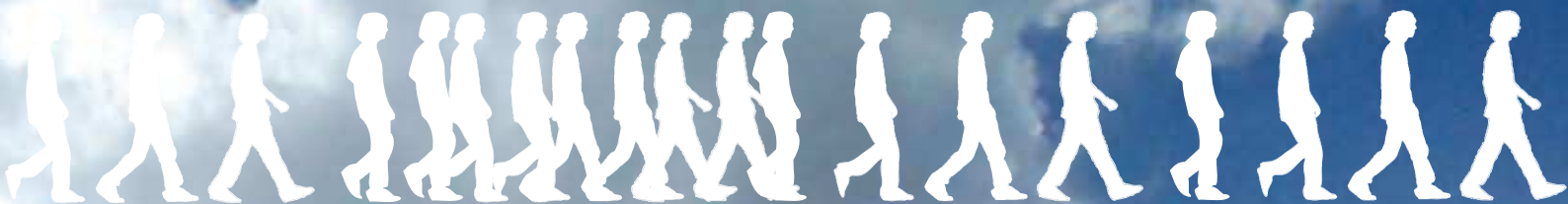
La réorganisation a permis d'élargir les thématiques : ainsi, pour les DDTM, les missions des ex-DDAF permettent un regard plus complet sur notre territoire. La charte des services producteurs d'études, signée en juin 2010 par la DREAL, les 2 DDTM, le CETE et le SN, rappelle les objectifs de la conduite des études et l'organisation des

services pour y parvenir efficacement. Un pôle support intégré documentation, assuré par le CETE et la DREAL, apporte son cette connaissance partagée.

La coordination des ressources budgétaires et humaines

En application de la loi organique relative aux lois de finances, le DREAL est responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux. Il conduit le dialogue de gestion avec les directions de programmes du MEDDTL et répartit les moyens humains et financiers entre services de la région. Pour ce faire, et pour évaluer la performance budgétaire par des indicateurs liés à la mise en œuvre du document de stratégie régionale, il s'appuie sur la mission stratégie et pilotage régional.

Les budgets annuels sont variables selon les programmes (de 25 M€ d'autorisations d'engagement pour « infrastructures et services de transport », à 620 K€ pour « sécurité et circulation routières ». Certains font l'objet d'un partage ou d'un fléchage prédéfinis. Les questions de répartition entre services concer-



nent surtout les DDTM et la DREAL pour « urbanisme, paysages, eau et biodiversité », « développement et amélioration de l'offre de logement », et « prévention des risques ».

Pour les ressources humaines, le DREAL est responsable de la zone de gouvernance des effectifs, avec des missions de publication des postes vacants, de répartition des recrutements et d'organisation des nouvelles commissions administratives paritaires régionales. L'allocation des moyens s'appuie sur des indicateurs et obéit aux principes de la révision générale des politiques publiques, avec des baisses d'effectifs fléchées par les directions de programme.

L'année 2010 a été le point de départ de la démarche nationale « perspectives ressources humaines 2013 » visant à anticiper les réformes qui pourraient impacter les effectifs à 3 ans. Elle sera complétée en 2011 par le plan de formation régional 2012 - 2014.

Le service social régional de la DREAL assure un accompagnement individuel des agents et participe à l'action sociale et à la

gestion des ressources humaines. En 2010, 40% des agents du ministère en région ont rejoint les directions départementales interministérielles, principalement les DDTM, composées à plus de 90% par des agents du MEDDTL issus des DDE et des services maritimes.

Les pôles support intégrés financier et juridique

Ce sont des unités de la DREAL qui travaillent pour l'ensemble des services du MEDDTL en région. Le pôle support intégré juridique traite le contentieux administratif, le contentieux pénal suite aux procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement ...), ainsi que des procédures relatives aux marchés publics. Il a étendu son périmètre en 2010 au service navigation, aux contentieux des ex-DDAF, et aux contentieux relatifs aux dockers et aux domaines portuaires de Calais et Boulogne-sur-Mer. Pour le contentieux administratif de l'urbanisme et de l'environnement, le taux de jugements favorables du tribunal administratif de Lille est passé de 72% en 2009 à 77% en 2010.

Le pôle support intégré a développé les conseils aux services, avec 303 conseils rendus en 2010 contre 176 en 2009, à moyens constants.

En 2011, il est prévu une sensibilisation des parquets aux infractions en matière d'urbanisme et d'ICPE industrielles, et des agents de la DIR Nord aux infractions au Code de la voirie routière.

Le pôle support intégré financier fournit des prestations de gestion administrative, paie, comptabilité - marchés, médecine de prévention.

En 2010, il a traité 65 582 mouvements de paie et 41 630 paiements dont 23 149 dans le nouvel outil comptable Chorus (application partagée par tous les acteurs financiers des services de l'État). 148 marchés, 253 actes et 93 consultations ont été établis pour la DDTM Nord et la DREAL dans un délai moyen de traitement de 8 jours et sans aucun contentieux.

Pour 2011, il est prévu de conforter l'implantation de ReHucit (plateforme unique ministérielle pour la gestion de l'ensemble des fonctionnalités ressources humaines), de déployer Chorus sur l'ensemble des BOP, et de poursuivre la

mise en place de l'assistance auprès des services et matière de commande publique.

Deux autres pôles de service intégré existent en région : le PSI documentation et le PSI formation.

Le Service Défense

Il intervient à deux niveaux : la zone de défense Nord et les missions propres à la DREAL, qui ont porté en 2010 sur la participation aux plans d'Organisation de la réponse de sécurité civile (Orsec) départementaux, sur le service prioritaire en électricité, et sur le Schéma régional d'intelligence économique. Il s'attachera en 2011 à l'organisation de l'alerte et à la refonte des procédures et fiches réflexes qui y sont attachées.

L'organisation de la DREAL Nord - Pas-de-Calais



Directeur

Michel Pascal

Directeurs Adjointes

*Barbara Bour - Desprez
Philippe Joscht
Yves Lalaut*



Risques

Frédéric Baudouin

- risques accidentels
- risques sanitaires et pilotage de l'inspection
- risques naturels, hydrauliques, miniers



Milieux, ressources et pressions

Jean-Michel Malé

- politique de l'eau
- délégation de bassin Artois-Picardie
- nature et paysages
- ressources et pressions



Energie, climat, logement, aménagement des territoires

Alain Mazoyer

- énergie, climat
- aménagement des territoires
- logement, construction
- coordination de l'évaluation environnementale



Connaissance

Chantal Adjriou

- administration de données et outils de diffusion
- systèmes d'information géographique
- stratégie des études et des statistiques
- promotion du développement durable
- documentation



Transports et véhicules

Xavier Druelle

- sécurité et réglementation des véhicules
- contrôle des transports terrestres
- gestion des transports terrestres



Déplacements, intermodalité, infrastructures

Michel Leblanc

- déplacements, intermodalité
- maîtrise d'ouvrage du réseau routier national
- finances et commande publique



Unités territoriales

Artois	X
Littoral	<i>Frédéric Modrzejewski</i>
Agglomération de Lille	<i>Guy Sarels</i>
Hainaut - Cambrésis/Douais	<i>Daniel Helleboid</i>



Frédéric Modrzejewski

Guy Sarels

Daniel Helleboid

Communication

Christine Diéval



Qualité contrôle de gestion

Isabelle Liberowski



Secrétariat Général

Francis Boulanger

- mission écoresponsabilité
- ressources humaines
- gestion financière
- logistique



ACMO hygiène et sécurité

Martine Vanoc



Mission stratégie et pilotage régional

Arnaud Winocq

- RH - GPEEC
- moyens financiers
- service social régional



Service gestion administrative, paie - comptabilité marchés - médecine de prévention

Agnès Chevreuil

- comptabilité
- marchés
- gestion administrative et paie
- médecine de prévention



Service juridique

Sylvain Gathoye

- affaires générales, travaux publics et logement
- environnement et urbanisme



Pôle support intégré documentation (DREAL, CETE)

*Michèle Berrier
Céline Lemasson*

Pôle support intégré formation (CVRH)

Implantations territoriales de la DREAL Nord - Pas-de-Calais

Artois

Unité territoriale

Centre Jean Monnet,
avenue de Paris
62400 BETHUNE
Tél : 03.21.63.69.00
Fax : 03.21.01.57.26

Antenne Transports Arras

100, avenue Winston Churchill
62000 ARRAS
Tél : 03.21.50.30.08
Fax : 03.21.50.30.09

Littoral

Unité territoriale

rue du Pont de Pierre - BP 199
59820 GRAVELINES
Tél : 03.28.23.81.50
Fax : 03.28.65.59.45

Antenne Transports de Calais

22, rue Henri de Baillon
62100 CALAIS
Tél : 03.21.19.70.00
Fax : 03.21.19.75.74

Hainaut

Cambrésis - Douaisis

Unité territoriale

Zone d'Activités de l'Aérodrome
BP 40137
59303 VALENCIENNES CEDEX
Tél : 03 27 21 05 15
Fax : 03 27 21 00 54

Lille

Unité territoriale

Siège de la DREAL
44, rue de Tournai - BP 259
59019 - LILLE cedex
Tél : 03.20.13.48.48
Fax : 03.20.13.48.78

Directeur de la publication : Michel Pascal

Pilotage : Christine Diéval

Comité de rédaction : Chantal Adjriou, Frédéric Baudouin, Francis Boulanger, Alexandre Dozières, Xavier Druelle, Yves Lalaut, Michel Leblanc, Jean-Michel Malé, Alain Mazoyer, Philippe Rigaud

Conception, réalisation : Christine Diéval, Ségolène Goubet, Michel Petit

Crédit photos :

couverture Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, Olivier Delvaux-ENRx, Daniel Haubreux, Lionel Tourtelier-DREAL Nord - Pas-de-Calais, Nicolas Mezieres, DREAL, Phot'r, DREAL

page 2-3 Préfecture, Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, Michel Petit

page 4-5 Phot'r, CERRD

page 6-7 Frédéric Michaux-DREAL Nord - Pas-de-Calais, Phot'r, Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, Bernard Suard-MEDDTL,

page 8-9 Arnaud Bouissou-MEDDTL

page 10-11 Frédéric Michaux-DREAL Nord - Pas-de-Calais, ADEME

page 12-13 Christine Dieval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, Nicolas Mezières, Nicolas Quendez Daniel Haubreux, Bertille Valention (conservatoire botanique national de Baillleul)

page 14-15 Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, Philippe Frutier

page 16-17 Olivier Delvaux-ENRx, GON

page 18-19 Phot'r, Philippe Frutier, Chambre de Commerce Calais, C Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 20-21 Christine Dieval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 22-23 Ludovic Bocquier, UIC N-PdC

page 24-25 Phot'r, Laurent Mignaux MEDDTL, Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 26-27 Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 28-29 Ariane Domont-DREAL Nord - Pas-de-Calais, Michel Petit-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 30-31 Christine Diéval-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, Xxx www.passions-trains

page 32-33 Michel Petit-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 34-35 Com DREAL Nord - Pas-de-Calais, L. Mignaux MEDDTL, Arnaud Bouissou-MEDDTL,

©Pascaline Chombart/LMCU, Nicolas Mezières

page 36-37 Frédéric Michaux-DREAL Nord - Pas-de-Calais

page 38-39 Michel Petit-Com DREAL Nord - Pas-de-Calais

Crédit cartographique :

page 9 Météo France

page 14, page 26, page 32

SIG DREAL Nord - Pas-de-Calais, Marie Laure Fiegel, Damien Chadefaux, Pascale Leblond, Marie -Dominique Vandeveld

Impression : «impression directe» Roubaix

Papier couché moderne Multi Art blanc PEFC, encres végétales

Mai 2011

**Le site de la DREAL www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr
c'est l'outil de diffusion de la connaissance au public et à tous les partenaires de la DREAL**



Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
44, rue de Tournai - BP 259 - 59019 Lille cedex
Tél. 03 20 13 48 48
Fax. 03 20 13 48 78
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr